

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, September 18, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:16 p.m. [ET] to study Bill C-291, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts (child sexual abuse and exploitation material).

Senator Denise Batters (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good afternoon, senators.

My name is Denise Batters. I'm a senator from Saskatchewan. I'm normally deputy chair of this committee, and today I have the pleasure of chairing this committee because Senator Cotter, the regular chair, is away. I'm happy to be in this position, especially for this bill.

I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Carignan: Claude Carignan from Quebec.

Senator Galvez: Rosa Galvez from Quebec.

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

Senator Busson: Senator Bev Busson from British Columbia.

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario.

[*Translation*]

Senator Audette: Michèle Audette from Quebec.

[*English*]

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

Senator Dalphond: Pierre Dalphond from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 septembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 16 (HE), avec vidéoconférence, afin d'étudier le projet de loi C-291, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels).

La sénatrice Denise Batters (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour, sénateurs et sénatrices.

Je m'appelle Denise Batters et je suis sénatrice de la Saskatchewan. Je suis habituellement vice-présidente du comité, et j'ai aujourd'hui le plaisir de présider le comité parce que le sénateur Cotter, le président habituel, est absent. Je suis heureuse de me retrouver dans cette position, surtout pour ce projet de loi.

J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, du Québec.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Busson : Sénatrice Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Michèle Audette, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta, territoire visé par le Traité n° 6.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

The Deputy Chair: Before we begin, I ask all senators and everyone else here in person today to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to have your earpieces away from all microphones at all times. When not using your earpieces, please place them face down on the stickers placed on the table for this purpose. Thank you all for your participation with that.

Honourable senators, we're meeting today to begin our study of Bill C-291, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts (child sexual abuse and exploitation material). To study this private member's bill, we are pleased to welcome two members from the House of Commons here today: Mel Arnold, MP for North Okanagan—Shuswap, sponsor of the bill; and Frank Caputo, MP for Kamloops—Thompson—Cariboo.

Welcome to you both, my colleagues, and thank you for joining us. We will begin with your opening remarks before we move to questions from senators.

We'll start with Mr. Mel Arnold, and then we'll follow with Mr. Caputo. The floor is yours for five minutes each when you are ready to begin.

Mel Arnold, Member of Parliament, North Okanagan—Shuswap, British Columbia, sponsor of the bill: Thank you, Madam Chair and senators, for having us here today. It's an honour to be here in your presence to speak to my private member's bill, Bill C-291, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts (child sexual abuse and exploitation material).

At the outset, I would like to express my thanks to the honourable member for Kamloops—Thompson—Cariboo, Mr. Caputo, who was central to the conception and drafting of this bill. The honourable member's experience as a Crown prosecutor has afforded him insight into how we as parliamentarians can strengthen our federal statutes to enhance protection of Canadians, especially children, and I thank him for his work on this bill.

As I stated in previous debates of this bill, I believe it is essential that the Criminal Code of Canada contains terms that accurately describe prohibited activities. I also believe that the code's use of the term "child pornography" is a misnomer that fails to accurately describe the gravity and reality of such material.

La vice-présidente : Avant de commencer, je demande à tous les sénateurs et à toutes les autres personnes présentes ici aujourd'hui de bien vouloir consulter les cartes sur la table pour obtenir des directives visant à empêcher les rétroactions acoustiques. Assurez-vous de garder vos oreillettes loin des microphones en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas vos oreillettes, veuillez les mettre face contre le bas sur les autocollants placés sur la table à cette fin. Je vous remercie de votre participation.

Honorables sénateurs et sénatrices, nous nous réunissons aujourd'hui pour commencer notre étude du projet de loi C-291, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels). Pour étudier ce projet de loi d'initiative parlementaire, nous sommes ravis d'accueillir ici aujourd'hui deux députés de la Chambre des communes : Mel Arnold, député de North Okanagan—Shuswap, qui est le parrain du projet de loi; et Frank Caputo, député de Kamloops—Thompson—Cariboo.

Bienvenue à vous deux, chers collègues, et merci de vous joindre à nous. Nous allons commencer par vos déclarations liminaires avant de passer aux questions des sénateurs.

Nous allons commencer par M. Mel Arnold, puis nous suivrons avec M. Caputo. Vous avez la parole pour cinq minutes chacun lorsque vous serez prêts.

Mel Arnold, député, North Okanagan—Shuswap, Colombie-Britannique, parrain du projet de loi : Merci, madame la présidente et sénateurs et sénatrices, de nous recevoir ici aujourd'hui. Je suis honoré d'être ici en votre présence pour parler de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-291, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels).

Tout d'abord, je tiens à remercier l'honorable député de Kamloops—Thompson—Cariboo, M. Caputo, qui a joué un rôle essentiel dans la conception et la rédaction du projet de loi. L'expérience de l'honorable député en tant que procureur de la Couronne lui a permis de comprendre comment nous, parlementaires, pouvons renforcer nos lois fédérales afin de mieux protéger les Canadiens, surtout les enfants, et je le remercie de son travail sur le projet de loi.

Comme je l'ai affirmé dans des débats précédents concernant ce projet de loi, je pense qu'il est essentiel que le Code criminel du Canada contienne des termes qui décrivent avec précision les activités interdites. Je pense également que l'utilisation de l'expression « pornographie juvénile » dans le code est trompeuse et ne décrit pas avec exactitude la gravité et la réalité d'un tel matériel.

What the Criminal Code currently calls “child pornography” is more severe than mere pornography because it involves children, cannot be consensual and is exploitative and abusive, and the Criminal Code should clearly reflect these realities.

Madam Chair, the Criminal Code of Canada contains many elements, including essential elements meant to define, prohibit, deter and penalize criminal activities. Bill C-291 does not propose amendments to definitions, prohibitions or penalties; it clearly and succinctly proposes to change the term “child pornography” to “child sexual abuse and exploitation material.”

Thus far, this bill’s progression through the legislative process has benefited from broad all-party support. During the study of this bill at the House Standing Committee on Justice and Human Rights, there was unanimous support for an amendment that expanded the proposed new term with the addition of the words “and exploitation.”

I hope that this bill and the improvements that it proposes may continue to progress through productive and efficient examination today and in the Senate in coming weeks.

Child sexual abuse material is a growing problem in Canada, and Canadians look to Parliament to take the steps, big and small, required to deal with problems like sexual abuse and exploitation of children.

Amongst those who look to Parliament for such actions are organizations on the front lines of fighting child sexual abuse and exploitation in Canada, whom I must thank for their work and support of this bill. I sincerely thank the Canadian Centre for Child Protection, Ratanak International and First Call Child and Youth Advocacy Society for their support of this bill and the work they do every day to counter sexual abuse and exploitation of children.

I thank the committee for making time in your busy schedule to examine this bill and look forward to taking your questions. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Frank Caputo, Member of Parliament, Kamloops—Thompson—Cariboo, British Columbia: Thank you, Madam Chair, and thank you very much, honourable senators. It’s a true honour to be here. I never thought that a kid from North Kamloops would be here giving evidence before the Senate. Some might say that they’d have carefully prepared remarks. I want to speak to you largely from the heart today because this is something that is extremely close to mine.

Ce que le Code criminel désigne actuellement comme de la « pornographie juvénile » est plus grave que la simple pornographie, parce qu’elle touche des enfants, ne peut être consensuelle, constitue de l’exploitation et de l’abus, et le Code criminel devrait refléter clairement ces réalités.

Madame la présidente, le Code criminel du Canada contient de nombreux éléments, y compris des éléments essentiels visant à définir, à interdire, à dissuader et à pénaliser les activités criminelles. Le projet de loi C-291 ne propose pas de modifications des définitions, interdictions ou sanctions; il propose de manière claire et succincte de changer l’expression « pornographie juvénile » pour « matériel d’abus et d’exploitation pédosexuels ».

Jusqu’ici, la progression du projet de loi dans le processus législatif a bénéficié d’un vaste soutien de tous les partis. Pendant l’étude du projet de loi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, un amendement élargissant le nouveau terme proposé par l’ajout des mots « et d’exploitation » a reçu un soutien unanime.

J’espère que le projet de loi et les améliorations qu’il propose pourront continuer de progresser au moyen d’un examen productif et efficace aujourd’hui et au Sénat au cours des prochaines semaines.

Le matériel d’abus pédosexuel est un problème croissant au Canada, et les Canadiens s’attendent à ce que le Parlement prenne les mesures requises, grandes et petites, pour s’attaquer aux problèmes comme l’abus et l’exploitation pédosexuels.

Parmi ceux qui s’attendent à ce que le Parlement prenne de telles mesures, il y a des organisations qui sont aux premières lignes de la lutte contre l’abus et l’exploitation pédosexuels au Canada, et je tiens à les remercier de leur travail et de leur soutien à l’égard de ce projet de loi. Je remercie sincèrement le Centre canadien de protection de l’enfance, Ratanak International et la First Call Child and Youth Advocacy Society de leur soutien du projet de loi et du travail qu’ils font chaque jour pour lutter contre l’abus et l’exploitation pédosexuels.

Je remercie les membres du comité d’avoir pris le temps dans leur horaire occupé d’examiner le projet de loi et je suis impatient de répondre à vos questions. Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Frank Caputo, député, Kamloops—Thompson—Cariboo, Colombie-Britannique : Merci, madame la présidente, et merci beaucoup, honorables sénateurs et sénatrices. C’est un véritable honneur d’être ici. Je n’ai jamais pensé qu’un enfant de North Kamloops viendrait témoigner devant le Sénat. D’aucuns diraient que ses commentaires seraient préparés avec soin. Aujourd’hui, je veux vous parler du fond du cœur, car c’est un sujet qui m’est très cher.

My background is that I became a parole officer at 22 years old, and that was a bit of a tough gig. Well, not as tough as Senator Busson's history. But I dealt with a number of sexual offenders through that. I hadn't really given this type of offence a lot of thought then. It wasn't until I became a prosecutor. I was called to the bar in 2008 after having Senator Cotter as my dean at the University of Saskatchewan; I think he is our chair, to also give him a shout-out. I became a Crown prosecutor in 2011 and prosecuted until my election in 2021.

It was around 2014 or 2015 that I began to prosecute almost exclusively in the area of internet offences against children and sexual offences against children, particularly production, distribution and possession of child sexual abuse and exploitation material and internet luring. That was largely my focus.

It was in my time there that I began to realize the misnomer of what we now in the code call "child pornography." In fact, when I was before the court, I would frequently say:

This laptop contains material that meets the Criminal Code definition of child pornography or what is now more appropriately called child sexual abuse material.

That was my first recollection of the fact that the code calls it this and we had to make that out for law, but it really shouldn't be the case.

I remember attending what was called a British Columbia Integrated Child Exploitation, or BC ICE, conference. It's a unit. I'm sure it's found across the country. You would get about 200 people in a room who were passionate about law enforcement and prosecution and sentencing around child sexual abuse and exploitation material.

These are the types of issues that we would raise when I taught, for instance, sentencing and advanced criminal law, at Thompson Rivers University, in sentencing in advanced criminal law.

I'm not sure if a lot of people realize this, but the proliferation of these types of offences, not just because more is happening but because we're detecting it more; it's probably about 10 to 15 times more than we were when I started my career, based on a law change in 2014. I won't get into that too much.

En ce qui me concerne, je suis devenu agent de libération conditionnelle à 22 ans, un travail que j'ai trouvé assez difficile. À bien y penser, ce n'était pas aussi difficile que l'histoire de la sénatrice Busson. Mais j'ai eu à composer avec un certain nombre de délinquants sexuels durant cette expérience. Je n'avais alors pas beaucoup réfléchi à ce type d'infraction. Pas jusqu'à ce que je devienne procureur. J'ai été admis au Barreau en 2008, après avoir eu le sénateur Cotter comme doyen à l'Université de la Saskatchewan; je pense qu'il est notre président, et je veux aussi le saluer. Je suis devenu procureur de la Couronne en 2011 et j'ai poursuivi mes fonctions jusqu'à mon élection en 2021.

C'est vers 2014 ou 2015 que j'ai commencé à tenter des poursuites presque exclusivement dans le domaine des infractions sur Internet contre des enfants et des infractions sexuelles contre des enfants, en particulier la production, la distribution et la possession de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels et du leurre d'enfants sur Internet. C'était essentiellement ce sur quoi je me concentrais.

C'est durant cette période que j'ai commencé à prendre conscience de l'appellation trompeuse de ce que nous appelons dans le Code la « pornographie juvénile ». En fait, lorsque je me retrouvais devant la cour, je disais souvent :

Cet ordinateur portable contient du matériel qui correspond à la définition dans le Code criminel de pornographie juvénile ou de ce qu'il convient maintenant mieux d'appeler matériel d'abus pédosexuel.

C'est le premier souvenir que j'ai de sa désignation dans le code et du fait qu'il nous a fallu en tenir compte dans la loi, mais cela ne devrait pas être le cas.

Je me rappelle avoir assisté à ce qu'on appelait la conférence de lutte contre l'exploitation des enfants en Colombie-Britannique, ou BC ICE. C'est une unité. Je suis sûr qu'on la retrouve partout au pays. Elle réunissait dans une salle environ 200 personnes passionnées d'application de la loi, de poursuites et d'imposition de peines relativement au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

Ce sont les types de questions que nous soulevons lorsque j'enseignais, par exemple, la détermination de la peine et le droit pénal avancé à l'Université Thompson Rivers.

Je ne sais pas si beaucoup de gens s'en rendent compte, mais la prolifération de ces types d'infractions, pas seulement parce qu'elles surviennent plus souvent, mais parce que nous en détectons davantage, est probablement environ 10 à 15 fois plus importante que lorsque j'ai commencé ma carrière, selon un changement dans la loi en 2014. Je n'entrerai pas trop dans ces détails.

Typically, we would read about it, but there are law enforcement officers — particularly in BC ICE, which is a very small unit of a handful of officers — who see these things day in and day out. I remember the trauma and feeling emotionally scarred by reading about it. We need to give a shout-out, in my view — and I want to today — to the law enforcement officers who go through these things every single day looking for new victims to try to rescue. I'm so grateful for their work.

To this day, I remember the times when child sexual abuse and exploitation material was inadvertently disclosed — it wasn't supposed to come to us as Crown. Those images, you don't see them. That's just for somebody who is seeing them, not the person who is experiencing hands-on victimization. That is not pornography, which is consenting adults doing and depicting something for others. We have to call it what it is: sexual abuse.

I spoke with a stakeholder in Germany about this a year or two ago, and they thought it was amazing that we would be the leaders. As far as I know, Canada would be a leader. And with that, my exhortation to you as senators — I know you're separated from the House of Commons, but we all know the precarious situation that we have with minority governments. I am pleading with you to please prioritize the passing of this bill in the most non-partisan manner.

I said to people when I was on their doorsteps and knocking on doors — I was never elected for anything before I was elected as the member for Kamloops—Thompson—Cariboo — that I would make this change. I couldn't have done it without the support and leadership of MP Arnold here.

I'm begging you: Let's please perfect that desire and be at the forefront of change in Canada and of calling it what it is so that this both pernicious and insidious crime is accurately reflected, because if we don't, then who will? Please pass this as soon as possible. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much. I really appreciate both of you being here today. Thank you for your remarks, heartfelt as they are.

We will now proceed to questions from members. I am actually the Senate sponsor of this bill, and we have with us Senator Patterson, who is the critic of this bill. Senator Patterson, would you like to lead off the questioning, or would you like to go a little later?

Senator Patterson: I might be missing some of the documents, Madam Chair. I do apologize for that.

Habituellement, nous lisons des choses à ce sujet, mais il y a des agents d'application de la loi — tout particulièrement au sein de la BC ICE, qui est une très petite unité comptant une poignée d'agents — qui voient ces choses tous les jours. Je me rappelle les traumatismes et les blessures émotionnelles que j'ai ressentis en lisant à ce sujet. Nous devons saluer, selon moi — et je tiens à le faire aujourd'hui — les agents d'application de la loi qui passent chaque jour ce matériel en revue à la recherche de nouvelles victimes à sauver. Je suis très reconnaissant de leur travail.

Je me rappelle encore à ce jour les fois où du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels a été divulgué par inadvertance; il n'était pas censé parvenir jusqu'à nous, les procureurs. Ces images, vous ne pouvez cesser de les voir. Et je ne parle que des personnes qui les voient, même pas des témoins de la victimisation directe. Ce n'est pas de la pornographie, à savoir des adultes consentants qui font des actes et les montrent à d'autres. Il faut appeler les choses par leur nom : c'est de l'abus sexuel.

J'ai parlé de cela il y a un an ou deux avec un intervenant en Allemagne, qui a trouvé formidable que nous soyons les chefs de file dans le domaine. À ma connaissance, le Canada serait un chef de file. Et ainsi, je vous exhorte en tant que sénateurs... Je sais que vous êtes séparés de la Chambre des communes, mais nous connaissons tous la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons avec les gouvernements minoritaires. Je vous prie instamment de bien vouloir accorder la priorité à l'adoption du projet de loi de la manière la plus non partisane qui soit.

Quand j'étais sur leur perron ou que je frappais à leur porte, j'ai dit aux gens — je n'ai jamais été élu pour quoi que ce soit avant d'être élu député de Kamloops—Thompson—Cariboo— que j'apporterais ce changement. Je n'aurais pas pu le faire sans le soutien et le leadership du député Arnold ici présent.

Je vous en supplie : concrétisons ce désir, soyons à l'avant-plan du changement au Canada et appelons les choses par leur nom afin que ce crime pernicieux et insidieux soit reflété avec exactitude, car si nous ne le faisons pas, qui le fera? Veuillez l'adopter le plus tôt possible. Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Je suis très reconnaissante de votre présence à tous les deux ici aujourd'hui. Merci de vos commentaires, qui viennent manifestement du fond du cœur.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres. Je suis en fait la marraine du projet de loi au Sénat, et nous avons avec nous la sénatrice Patterson, qui est la critique du projet de loi. Sénatrice Patterson, aimeriez-vous commencer les questions, ou souhaitez-vous passer un peu plus tard?

La sénatrice Patterson : Il me manque peut-être certains des documents, madame la présidente. Je m'en excuse.

The Deputy Chair: No problem. Would you like to be a little further down the list?

Senator Patterson: If I could, please. I do have some observations. I just want to make sure I get the right context. Thank you.

The Deputy Chair: All right. No problem. I sort of put you on the spot there. We will have Senator Dalphond, then.

Senator Dalphond: I thank you for being with us today. We are mindful of the time that might be left of this Parliament. That's why I supported the idea we speed up the study of this bill.

My questions will be coming from my background. I was not a Crown prosecutor, as you know, Mr. Caputo. I want to make sure that in the record, my question is to address one of my concerns for greater certainty.

Am I correct in understanding that this bill is not intended to change in any way the body of jurisprudence case law that has developed around the interpretation of the provisions that will be affected by this new label and replacing "child pornography" with this new terminology? Can you confirm that your intent is not to change the body of the law or to send a message to judges to increase the sanctions?

Mr. Caputo: That's a difficult question because we don't know how the judiciary will react to what Parliament does.

What I can say is this: Section 163(1) currently contains a definition of what is called "child pornography." That definition will stay identical. What will change is the name and nothing else. Currently, there is a 10-year maximum for possession, I believe; that stays the same. That reflects Parliament's intention of the seriousness. I believe that maximum should be raised, but that's not here before us today. I believe that the maximum sentence for production is either 10 or 14 years; again, that's not changed.

I will not say that we shouldn't be revisiting the seriousness of this offence. In my view, we should. Victims are often subject to a psychological life sentence, but this bill itself only changes that one discrete line in section 163(1) that addresses what we call this. Will judges say Parliament chose to reflect exactly what is occurring and, therefore, things will change? I can't say that, but I want to give you a fulsome answer.

La vice-présidente : Pas de problème. Aimerez-vous être un peu plus loin dans la liste?

La sénatrice Patterson : Si je le peux, oui. J'ai quelques observations. Je veux simplement m'assurer de bien comprendre le contexte. Merci.

La vice-présidente : Très bien. Pas de problème. Je vous ai en quelque sorte mise sur la sellette. Dans ce cas, nous écouterons le sénateur Dalphond.

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie d'être ici avec nous aujourd'hui. Nous sommes conscients du temps qu'il pourrait rester à la présente législature. C'est pourquoi j'ai appuyé l'idée que nous accélérions l'étude du projet de loi.

Mes questions découleront de mon expérience. Comme vous le savez, monsieur Caputo, je n'ai pas été procureur de la Couronne. Je veux m'assurer que, aux fins du compte rendu, ma question répond à l'une de mes préoccupations concernant une plus grande certitude.

Ai-je bien compris que le projet de loi ne vise pas à changer de quelque manière que ce soit le corpus de jurisprudence qui a été élaboré au sujet de l'interprétation des dispositions qui sont touchées par cette nouvelle désignation et le remplacement du terme « pornographie juvénile » par cette nouvelle terminologie? Pouvez-vous confirmer que votre intention n'est pas de changer le corps de la loi ni d'envoyer un message aux juges pour qu'ils augmentent les sanctions?

M. Caputo : C'est une question difficile, car nous ne savons pas comment le système judiciaire réagira à ce que fera le Parlement.

Ce que je peux dire, c'est que le paragraphe 163(1) contient actuellement une définition de ce qu'on appelle la « pornographie juvénile ». Cette définition restera identique. Ce qui changera, c'est le nom et rien d'autre. Actuellement, la possession est passible d'une peine maximale de 10 ans, je crois; elle reste la même. Cela reflète l'intention du législateur quant à la gravité de la situation. Je crois que la peine maximale devrait être augmentée, mais ce n'est pas ce que nous étudions aujourd'hui. Je crois que la peine maximale pour la production est de 10 ou 14 ans; encore une fois, cela n'a pas changé.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas réexaminer la gravité de cette infraction. À mon avis, nous devrions le faire. Les victimes subissent souvent une peine d'emprisonnement à vie sur le plan psychologique, mais ce projet de loi ne modifie que cette ligne distincte du paragraphe 163(1) qui traite de ce que nous appelons « pornographie juvénile ». Les juges diront-ils que le législateur a choisi de refléter exactement ce qui se passe et que, par conséquent, les choses changeront? Je ne saurais le dire, mais je veux vous donner une réponse complète.

Senator Dalphond: So you wish to change the label but not the content of the provision.

Mr. Caputo: This bill changes the label only.

Senator Dalphond: We heard from Senator Gold in his remarks about that bill in the chamber that many provinces and territories are using the same expression, so a change in the Criminal Code might create some problems. Do you have anything to say about that?

Mr. Arnold: Yes. This came up previously when the bill was studied at the House of Commons Justice Committee. We had assurance from the minister at that time. I don't have the exact quote, but the government committed to working closely with the provinces to update their legislation. Obviously, provinces have responsibility for their own legislation, so we can't force that. But if the provinces understand the reason for this bill and the need for the change, I would hope they would act expediently as well to update their legislation to truly reflect what child sexual abuse and exploitation material is.

Senator Dalphond: Could you please elaborate on the factors that guided you to choose that label more than any other label?

Mr. Caputo: I harken back to when we did this BC ICE training. I often did it, and a few prosecutors would go. I actually had the honour of attending the RCMP training program for the first time when it was reinstated after COVID. This time, I went as a speaker rather than as a participant. We were actually using the term "child sexual abuse material." In fact, somebody quipped — they made a bit of a joke — "We've been calling it CSAM for all these years. Now we'll have to call it CSAEM."

For the people who are impacted by this, this is viewed as an antiquated term. If it's viewed as an antiquated term professionally — and it's actually viewed as inappropriate logically for equating pornography with child abuse and sexual abuse — then frankly, this is long overdue. This is something we should have done years if not decades ago. The inspiration for me is just to get it right.

Senator Dalphond: Does it codify the practice?

Mr. Caputo: In my view, it does. It's the practice of a very small number of people, but these are the people who live it. Their lives revolve around protecting children.

Le sénateur Dalphond : Vous souhaitez donc modifier le terme, mais pas le contenu de la disposition.

M. Caputo : Ce projet de loi ne modifie que le terme.

Le sénateur Dalphond : Le sénateur Gold a déclaré dans son discours au Sénat que de nombreux territoires et provinces utilisent la même expression, de sorte qu'une modification du Code criminel pourrait créer des problèmes. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Arnold : Oui. Cette question a déjà été soulevée lorsque le Comité de la justice de la Chambre des communes a étudié le projet de loi. Nous avons reçu l'assurance du ministre à l'époque. Je n'ai pas la citation exacte, mais le gouvernement s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec les provinces pour mettre à jour leur législation. Évidemment, les provinces sont responsables de leur propre législation, nous ne pouvons donc pas l'imposer. Mais si les provinces comprennent la raison d'être de ce projet de loi et la nécessité du changement, j'espère qu'elles agiront rapidement pour mettre à jour leur législation afin qu'elle reflète véritablement ce qu'est le matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

Le sénateur Dalphond : Pourriez-vous nous expliquer les facteurs qui vous ont poussé à choisir ce terme plus que tout autre?

M. Caputo : Je me souviens de l'époque où nous avons eu cette formation du Groupe intégré de la lutte contre l'exploitation des enfants en Colombie-Britannique. J'y ai souvent participé, comme quelques procureurs. J'ai eu l'honneur d'assister au programme de formation de la GRC pour la première fois lorsqu'il a été rétabli après la COVID. Cette fois, j'y suis allé en tant que conférencier plutôt que participant. Nous utilisions justement l'expression « matériel d'abus pédosexuels ». En fait, quelqu'un a plaisanté : « Nous l'appelons MAP depuis toutes ces années. Maintenant, nous allons devoir l'appeler MAEP. »

Pour les personnes touchées par ce phénomène, ce terme est considéré comme désuet. S'il est considéré comme un terme désuet sur le plan professionnel — et, en réalité, il est considéré comme inapproprié sur le plan logique pour assimiler la pornographie à la maltraitance et à l'abus sexuel d'enfants —, alors franchement, cela aurait dû être fait il y a longtemps. C'est quelque chose que nous aurions dû faire il y a des années, voire des décennies. Pour moi, l'idée est de bien faire les choses.

Le sénateur Dalphond : Est-ce que cela codifie la pratique?

M. Caputo : À mon avis, oui. C'est la pratique d'un très petit nombre de personnes, mais ce sont elles qui la vivent. Leur vie tourne autour de la protection des enfants.

The Deputy Chair: Thank you very much. I wanted to ask you about something. When the Government of Canada brought forward Bill S-12, a bit of an omnibus bill which started in the Senate, it contained a coordinating amendment in which the government recognized the change of language from “child pornography” to the more appropriate “child sexual abuse and exploitation material.”

I think Senator Dalphond was quoting from some of Senator Gold’s remarks; that’s where that comes from.

In October, a year ago, I asked Senator Gold about that and got his confirmation that, yes, this would mean what the Government of Canada actually agrees with your private member’s bill. I thanked him at the time on behalf of the government for accepting that amendment in this bill.

Senator Gold indicated:

I believe it reflects the government’s agreement that the older way of describing this material was inappropriate, and that the definition advanced in the bill — which you sponsored here in the Senate — is a more appropriate and accurate way to describe this material. None of us wants to see it exist, but it does exist, and, therefore, it needs to be dealt with appropriately and under the Criminal Code.

That’s very good to know, given that the Government of Canada has also already included that very language in one of its own bills to emphasize the appropriateness of that.

On that, I’m just wondering what sort of reaction you have had. This is something I believe, and I spoke about it when I gave my lengthy second reading speech in the Senate, that this is not a consensual situation. I said:

If there is any part of the term “child pornography” that allows the perpetrators of these crimes to try to justify their actions, then we need to use a different term to describe this. There is zero room for ambiguity here.

Can you tell us about some of the international components? When I was looking at this, I noted that some international organizations use the more appropriate term “child sexual abuse and exploitation.” Could you speak a little bit about that?

Mr. Caputo: I’ll let MP Arnold speak on that.

Mr. Arnold: Thank you, Senator Batters, for that question. Yes, this bill will harmonize the terminology of Canadian statutes with that of many other nations with which we cooperate internationally to fight child sexual abuse and exploitation material.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Je voulais vous poser une question. Lorsque le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi S-12, un projet de loi omnibus qui a été présenté initialement au Sénat, il contenait une disposition de coordination dans laquelle le gouvernement reconnaissait le changement de formulation de « pornographie juvénile » à « matériel d’abus et d’exploitation pédosexuels ».

Je pense que le sénateur Dalphond citait certaines des remarques du sénateur Gold; c’est de là que cela vient.

En octobre, il y a un an, j’ai posé une question au sénateur Gold à ce sujet, et il m’a confirmé que oui, cela signifiait ce que le gouvernement du Canada accepte réellement avec votre projet de loi d’initiative parlementaire. Je l’ai remercié à l’époque au nom du gouvernement d’avoir accepté cette disposition dans le projet de loi.

Le sénateur Gold a dit :

Je pense que cela reflète l’accord du gouvernement sur le fait que l’ancienne description de ce matériel était inappropriée et que la définition proposée dans le projet de loi — dont vous êtes la marraine au Sénat — est plus appropriée et plus juste pour désigner ce matériel. Aucun d’entre nous ne souhaite l’existence de ce matériel, mais il existe et, par conséquent, il faut le traiter de manière appropriée et dans le contexte du Code criminel.

C’est très bon à savoir, étant donné que le gouvernement du Canada a déjà inclus ce même libellé dans l’un de ses propres projets de loi pour souligner la pertinence de cette idée.

À ce propos, je me demande simplement quelle a été votre réaction. Je crois que ce n’est pas une situation consensuelle, et j’en ai parlé lors de mon long discours en deuxième lecture au Sénat. Voici ce que j’ai dit :

Si l’expression « pornographie juvénile » permet d’une quelconque façon aux auteurs de ces crimes de tenter de justifier leurs actes, nous devons utiliser un autre terme. On ne doit laisser place à aucune ambiguïté.

Pouvez-vous nous parler de certains des éléments internationaux? En examinant cela, j’ai remarqué que certaines organisations internationales utilisent l’expression plus appropriée « abus et exploitation d’enfants ». Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

M. Caputo : Je vais laisser M. Arnold en parler.

M. Arnold : Merci, sénatrice Batters, de cette question. Oui, ce projet de loi harmonisera la terminologie des lois canadiennes avec celle de nombreux autres pays avec lesquels nous coopérons à l’échelle internationale pour lutter contre le matériel d’abus et d’exploitation pédosexuels.

In 2016, the Interagency Terminology and Semantics Project on sexual exploitation and sexual abuse of children released their Luxembourg Guidelines to harmonize and strengthen the advocacy work and intergovernmental and interagency cooperation. The Luxembourg Guidelines recommended replacing the term “child pornography” with the terms “child sexual abuse material” and “child exploitation material.” So this bill does fit the guidelines and terminology that many organizations are already working with and using. This is simply catching the Canadian statutes up with the current terminology being used.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Mr. Caputo, you spoke about Senator Cotter having been your dean at the excellent University of Saskatchewan College of Law. That’s also my alma mater, so shout-out to U of S Law.

To let you know, Senator Cotter indicated that he was sorry he couldn’t be here today but definitely supports your amendment and what you’re trying to do here, and he’s very proud of his former student in that regard.

I have one other question. This bill amends a number of different places in addition to that one section of the Criminal Code. This bill also amends the terminology to ensure we are using the correct phrase in all of those different places in the Criminal Code and other acts which refer to that inappropriate terminology. That label will be changed to the more appropriate label in all of those other acts, correct?

Mr. Caputo: Yes, that’s my understanding. For instance, in the Sex Offender Information Registration Act, I imagine that it would be changed there and elsewhere throughout. The terms are used often. For instance, I’m thinking of the direct indictments provisions would likely list the different acts. That is just off the top of my head. My understanding is that “child sexual abuse and exploitation material” would simply replace “child pornography” where it is found throughout the Criminal Code and corresponding federal legislation.

The Deputy Chair: That is exactly right. So while your bill is not extremely long, but several pages long, all of those different things that it quotes are not changing anything else. It is simply changing the inappropriate phrase of “child pornography” to the phrase “child sexual abuse and exploitation material,” which should be the correct phrase. Right?

Mr. Caputo: Exactly.

The Deputy Chair: Okay. Thank you very much.

En 2016, le Projet interinstitutionnel sur la terminologie et la sémantique de l’exploitation sexuelle des enfants a publié ses Directives du Luxembourg pour harmoniser et renforcer le travail de défense des intérêts et la coopération entre gouvernements et institutions. Les Directives du Luxembourg recommandaient de remplacer le terme « pornographie juvénile » par les termes « matériels d’abus sexuels d’enfants » et « matériels d’exploitation d’enfants ». Ce projet de loi correspond donc aux directives et à la terminologie que de nombreuses organisations utilisent déjà. Il s’agit simplement d’actualiser les lois canadiennes avec la terminologie actuellement utilisée.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Monsieur Caputo, vous avez dit que le sénateur Cotter avait été votre doyen à l’excellente faculté de droit de l’Université de la Saskatchewan. C’est aussi mon alma mater, alors je salue la faculté de droit de l’Université de la Saskatchewan.

Au fait, le sénateur Cotter a dit qu’il était désolé de ne pas pouvoir être présent aujourd’hui, mais qu’il appuie sans réserve votre amendement et ce que vous essayez de faire ici, et il est très fier de son ancien étudiant à cet égard.

J’ai une autre question. Ce projet de loi modifie un certain nombre de passages différents en plus de cet article du Code criminel. Le projet de loi modifie également la terminologie pour garantir que nous utilisons la bonne expression dans tous ces différents passages du Code criminel et d’autres lois qui font référence à cette terminologie inappropriée. Ce terme sera remplacé par celui plus approprié dans toutes ces autres lois, n’est-ce pas?

M. Caputo : Oui, c’est ce que je comprends. Par exemple, dans la Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, j’imagine que les termes seraient modifiés là et partout ailleurs. Les termes sont souvent utilisés. Par exemple, je pense que les dispositions sur les mises en accusation directes énuméreraient probablement les différentes lois. C’est ce qui me vient à l’esprit. Je crois comprendre que « matériel d’abus et d’exploitation pédosexuels » remplacerait simplement « pornographie juvénile » là où on trouve le terme dans le Code criminel et les lois fédérales correspondantes.

La vice-présidente : C’est tout à fait exact. Ainsi, même si votre projet de loi n’est pas extrêmement long, mais qu’il comporte plusieurs pages, toutes ces différentes choses qu’il cite ne changent rien d’autre. Il remplace simplement l’expression inappropriée « pornographie juvénile » par l’expression « matériel d’abus et d’exploitation pédosexuels », qui devrait être l’expression correcte. N’est-ce pas?

M. Caputo : Exactement.

La vice-présidente : D’accord. Merci beaucoup.

Senator Simons: The necessity for this bill was driven home to me when I googled Bill C-291. The stories that came up used the phrase “child porn.” I guess we should be blessed they didn’t say “kiddie porn,” which I have also seen used. It is really important not to “cute-ify” a crime against children.

I have a little concern about the phrase “exploitation materials.” Is that defined elsewhere in Canadian law? I’ll tell you why I ask.

I was a journalist for many years and covered courts and crime for a chunk of that time. One of the cases involved a high-profile Edmontonian who was convicted of possession of child pornography, as it was known then. One of the things that led to his conviction was that he had a collection of pictures of naked children that had come from naturist sites. The pictures were not sexual or sexualized. The children were not being exploited when the pictures were taken. The exploitation arguably happened after the fact. And I’m worried if there are any concerns that people who might have been convicted under the old term might be able to say it is not exploitation material. I’m wondering if that has a technical definition in Canadian law or if you need to define it in some way.

Mr. Caputo: I would argue no. As somebody who dealt with these things on the ground, my argument would be — I’m thinking back to the common law. Forgive me, it is three or four years since I argued my last case.

I’m looking at the definition in 163(1). We’re looking at materials here that advocate for the sexual abuse of children or in furtherance of sexual abuse of children. The common law definition as it has evolved for many years — the Supreme Court of Canada considered this issue in a case called *Sharpe* in 1997, if memory serves — none of that changes. What we’re doing is accurately reflecting what has occurred. So “materials” is meant to be all-encompassing, because it could be data, writing — because people can write in such a way that it is advocating for the sexual abuse of children. People can have recordings, any sort of media.

When I first drafted this, it was “abuse material.” The government asked that “and exploitation” be put in. I’m sure they had very good reason for that. Potentially abuse and exploitation, somebody could split hairs, I suppose, on that. I don’t think it would impact that one bit because the common law remains the exact same, in my view, and Parliament’s intent here is to accurately reflect it.

La sénatrice Simons : La nécessité de ce projet de loi m’est apparue lorsque j’ai cherché sur Google le projet de loi C-291. Les résultats que j’ai obtenus utilisaient l’expression « pornographie juvénile ». Je suppose que nous devrions être redevables qu’ils n’aient pas calqué l’expression anglaise « *kiddie porn* » pour décrire cette réalité, une expression que j’ai déjà vue, car il est très important de ne pas « rendre mignon » un crime contre les enfants.

Je suis un peu préoccupée par l’expression « matériel d’exploitation ». Est-ce que cela est défini ailleurs dans la loi canadienne? Je vais vous dire pourquoi je pose la question.

J’ai été journaliste pendant de nombreuses années et j’ai couvert les tribunaux et les crimes pendant une bonne partie de cette période. L’un des cas concernait un Edmontonien très en vue qui a été reconnu coupable de possession de pornographie juvénile, comme on l’appelait à l’époque. L’une des raisons pour lesquelles il a été condamné était qu’il possédait une collection de photos d’enfants nus provenant de sites naturistes. Les photos n’étaient pas sexuelles ou sexualisées. Les enfants n’étaient pas exploités au moment où les photos ont été prises. L’exploitation a sans doute eu lieu après coup. Et je me demande si des personnes qui auraient pu être condamnées suivant l’ancien terme pourraient dire qu’il ne s’agit pas de matériel d’exploitation. Je me demande si ce terme a une définition technique dans la loi canadienne ou si vous devez le définir d’une manière ou d’une autre.

M. Caputo : Je dirais que non. En tant que personne qui a été confrontée à ces problèmes sur le terrain, mon argument serait... je repense à la common law. Pardonnez-moi, cela fait trois ou quatre ans que j’ai plaidé ma dernière cause.

Je regarde la définition au paragraphe 163(1). Il est question ici de matériel qui prône ou qui favorise l’exploitation sexuelle des enfants. La définition de la common law telle qu’elle a évolué au fil des ans — la Cour suprême du Canada a examiné cette question dans l’arrêt *Sharpe* en 1997, si ma mémoire est bonne... rien de tout cela ne change. Ce que nous faisons, c’est refléter avec précision ce qui s’est passé. Le terme « matériel » est donc censé englober tout; il peut s’agir de données, d’écrits — car les gens peuvent écrire de telle manière qu’ils prônent l’exploitation sexuelle des enfants. Les gens peuvent avoir des enregistrements, n’importe quel type de média.

Lorsque j’ai rédigé ce texte pour la première fois, il s’agissait de « matériel d’abus ». Le gouvernement a demandé que l’on ajoute « et d’exploitation ». Je suis sûr qu’il avait de très bonnes raisons pour cela. Potentiellement des abus et de l’exploitation; je suppose que quelqu’un pourrait couper les cheveux en quatre sur ce point. Je ne pense pas que cela aurait le moindre impact à cet égard, car la common law reste exactement la même, à mon avis, et l’intention du Parlement ici est de la refléter avec exactitude.

I don't know how the common law grows from that, but I don't believe that the concern you are addressing will manifest itself.

Senator Simons: Is the phrase "exploitation materials" to your knowledge used in any other sort of — I dislike calling it "revenge porn" for the same reason I dislike calling it "child porn." But are there other places you might know of in the Criminal Code where we use the term "exploitation material" to capture a parallel kind of offence?

Mr. Caputo: Not to my knowledge. Section 150 is where offences against children start. I'm just going through my head. I don't have the Criminal Code in front of me, but I am thinking about it and there is nothing that is ringing bells. I'm sure somebody on the internet will probably tell me I'm wrong.

Senator Simons: I wondered if this was a novel description.

Mr. Caputo: Then-Attorney General and Minister of Justice Lametti came to me with the "and exploitation material" part, and then it was Minister Gary Anandasangaree who asked that that be put in. My recollection is that it was not based on a different section of code. That's the best answer I can give.

Senator Simons: Thank you very much. I really appreciate that.

The Deputy Chair: Right, because on that, "and exploitation" was added in at a House of Commons committee. That was an amendment, because initially your bill had the phrase "child sexual abuse material." Then "and exploitation" was something added. Do you recall who made that amendment?

Mr. Arnold: I believe it came from the Liberal members on the committee there.

The Deputy Chair: And then it was passed with that. Yes. Thank you.

Senator Patterson: I don't have a legal background, but I have a background to know well enough that words are everything, and this bill is about changing words. We know that as law evolves, we try to change our wording on the legal front to look at the impact on the victim as opposed to the product itself. This is a two-parter, I promise.

For the first question, when we talk about sexual abuse, it is the act, and exploitation is taking the product and moving forward through different means. From what I understand, in terms of the actual definition, the legal definition of "exploitation" takes it to the next level. It may not be the actual act of taking however you produce that, which is used in the act

Je ne sais pas comment la common law évoluera à partir de ce changement, mais je ne crois pas que la préoccupation que vous évoquez se manifesterà.

La sénatrice Simons : À votre connaissance, l'expression « matériel d'exploitation » est-elle utilisée dans d'autres types de... Je n'aime pas l'appeler « pornographie vengeresse » pour la même raison que je n'aime pas l'appeler « pornographie juvénile ». Mais connaissez-vous d'autres endroits dans le Code criminel où l'on utilise le terme « matériel d'exploitation » pour désigner un type d'infraction parallèle?

M. Caputo : Pas à ma connaissance. L'article 150 est le point de départ des infractions contre les enfants. Je réfléchis simplement. Je n'ai pas le Code criminel sous les yeux, mais je réfléchis, et cela ne me dit rien. Je suis sûr que quelqu'un sur Internet me dira probablement que j'ai tort.

La sénatrice Simons : Je me demandais si c'était une nouvelle description.

M. Caputo : Le procureur général et ministre de la Justice à l'époque, M. Lametti, est venu me voir avec la partie « et matériel d'exploitation », puis c'est le ministre Gary Anandasangaree qui m'a demandé que cela soit ajouté. Si je me souviens bien, cela ne se fondait pas sur un autre article du code. C'est la meilleure réponse que je puisse donner.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup. Je vous en suis vraiment reconnaissante.

La vice-présidente : D'accord, parce que, à ce sujet, les mots « et d'exploitation » y ont été ajoutés au comité de la Chambre des communes. C'était une modification, parce que votre projet de loi contenait initialement le libellé « matériel d'abus pédosexuels ». Puis, les mots « et d'exploitation » ont été ajoutés. Vous rappelez-vous qui a apporté cette modification?

M. Arnold : Je crois que c'était les membres libéraux du comité là-bas.

La vice-présidente : Et puis le projet de loi a été adopté avec cet ajout. Oui. Merci.

La sénatrice Patterson : Je n'ai pas d'antécédents juridiques, mais j'en connais assez pour savoir que les mots sont essentiels, et ce projet de loi vise à changer des mots. Nous savons que, à mesure que le droit évolue, nous tentons de changer le libellé des lois pour tenir compte des conséquences pour les victimes plutôt que du produit en tant que tel. Ma question comporte deux volets, je vous assure.

Pour ce qui est du premier volet, lorsque nous parlons d'abus sexuel, il s'agit de l'acte, et l'exploitation consiste à prendre le produit et à le distribuer de différentes manières. De ce que je comprends, pour ce qui est de la définition proprement dite, la définition juridique d'« exploitation » va un peu plus loin. Il ne s'agit peut-être pas de l'acte même d'en faire la production,

of abusing the child in doing it, but then you take that act further and it goes in perpetuity and is used to make money and exploit and victimize. I just used the definition.

Have I heard that correctly? Is that what we're trying to achieve, to ensure that we can have the full impact for children who are abused this way with this definition change? That's part one. It was a bit convoluted, but I'm not a lawyer.

Mr. Caputo: That's okay. The world has enough lawyers.

Mr. Arnold: I'm not a lawyer either, and I want to thank Mr. Caputo for being here with his experience and knowledge.

"Abuse and exploitation" is very fitting for this because the exploitation continues every time an image or drawing is reshowed, re-looked at or shared; that exploitation continues on and on. It is not just the initial act of making the image or material. It is the actual exploitation that goes on and on that we're looking to address with this change in terminology in order to protect our children in Canada. Frank, do you want to add something more?

Mr. Caputo: Sure. This goes back to what Senator Simons was asking, when you were saying this was something nagging. I just looked up the code. I certainly don't have it memorized, but I thought there might be something.

Section 153 is the offence of sexual exploitation, and that refers to when somebody ". . . is in a position of trust or authority." It is actually the same when you consider laws of consent, age of consent, as I recall. I will just read section 153(1) into the record:

Every person commits an offence who is in a position of trust or authority towards a young person, who is a person with whom the young person is in a relationship of dependency or who is in a relationship with a young person that is exploitative of the young person, and who . . .

Then it goes through the *actus reus* of the offences and the physical elements of the offence, touching or invitation, counselling. So that is obviously part of our criminal law. I think that's the only section that uses that.

Perhaps that is the fulsomeness of it. When you exploit somebody, you are arguably abusing them. When you abuse them, you are obviously exploiting them. And MP Arnold is

quelle que soit la manière, qui suppose l'abus d'un enfant pour y parvenir, mais d'aller plus loin en perpétuant l'exploitation et la victimisation pour faire de l'argent. Je viens de reprendre la définition.

Ai-je bien compris? Est-ce que nous tentons de faire, c'est-à-dire s'assurer de tenir compte de toutes les conséquences sur les enfants qui se font abuser de cette manière en modifiant cette définition? C'est le premier volet. Ma question était un peu alambiquée, mais je ne suis pas avocate.

M. Caputo : Pas de problème. Le monde a suffisamment d'avocats.

M. Arnold : Je ne suis pas non plus avocat, et je souhaite remercier M. Caputo d'être ici pour nous faire profiter de son expérience et de ses connaissances.

« Abus et exploitation » conviennent tout à fait parce que l'exploitation se poursuit chaque fois qu'une image ou un dessin est rediffusé, regardé de nouveau ou partagé; cette exploitation se perpétue. Il ne s'agit pas seulement de l'acte initial de produire une image ou du matériel. Il s'agit de l'exploitation qui se poursuit et que nous voulons enrayer grâce à ce changement de terminologie afin de protéger nos enfants au Canada. Monsieur Caputo, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Caputo : Bien sûr. Cela revient à ce que la sénatrice Simons disait, lorsque vous disiez que c'est quelque chose qui persiste. Je viens tout juste de consulter le code. Je ne l'ai certainement pas mémorisé, mais je croyais qu'il y avait peut-être quelque chose.

L'article 153 porte sur l'infraction d'exploitation sexuelle et fait référence à une personne « en situation d'autorité et de confiance ». Il s'agit en fait exactement de la même chose lorsqu'on regarde les lois sur le consentement, l'âge de consentement, si je me souviens bien. Je vais simplement lire le paragraphe 153(1) aux fins du compte rendu :

Commet une infraction toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'un adolescent, à l'égard de laquelle l'adolescent est en situation de dépendance ou qui est dans une relation où elle exploite l'adolescent et qui, selon le cas [...]

Puis le code passe en revue l'*actus reus* des infractions et les aspects physiques de l'infraction, c'est-à-dire le fait de toucher, d'inviter, d'inciter. Donc cela fait bien évidemment partie de notre droit criminel. Je crois que c'est le seul article qui utilise ce libellé.

En voici peut-être l'étendue. Lorsque vous exploitez quelqu'un, vous en abusez sans doute. Lorsque vous en abusez, il est évident que vous l'exploitez. Et le député Arnold a bien

quite correct about the repetition. That is something that I had no comprehension of before I started the work — none.

Let's not kid ourselves here. When a child is abused and that depicts something that is in the most vile, sick kind of way of interest to people, and people rewatch it, you may have images, media — let's call it "materials" — that are viewed literally millions of times. That child is revictimized every single time. That's abuse. When I look at it that way, "exploitation and abuse" is very fitting.

Senator Patterson: Do I have time for a follow-up question? Okay. And it is quite important too. When I look at 163(1) — because we have got some other documentation here — I just need to reiterate as a critic that the focus is on the definition. Because I see minimum sentencing, minimum punishment, et cetera. There is no intent. They have been struck, yes?

Mr. Caputo: They have been struck. The one-year and six-month minimums have both been struck. Yes, this basically only relates to striking out two words and introducing five words.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Arnold: It changes the term, not the definition. The definition is elsewhere. It just changes the term in that section and other acts as needed.

Senator Patterson: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: I would like to know whether you have consulted law enforcement agencies or victim assistance organizations. Could you give us a brief summary of their comments on your bill?

[English]

Mr. Arnold: I'll start off and then pass it on to Mr. Caputo. I mentioned in my opening that we had endorsement from the Canadian Centre for Child Protection, Ratanak International and First Call Child and Youth Advocacy Society. When we were in the process of this bill going through the House of Commons, I believe it was Senator Batters who organized a trip out to the RCMP Special Investigations Unit here in Ottawa. That was an eye-opener for many of us, so I thank you for organizing that. That is where we heard about the investigators, the police and the traumatization that they undergo in investigating situations like this. Some of them end up with a form of PTSD from images they have seen.

raison au sujet de la répétition. C'est quelque chose que je ne comprenais aucunement avant de commencer le travail, aucunement.

Voyons les choses en face. Lorsqu'un enfant est victime d'abus pour intéresser des gens de la manière la plus ignoble et vicieuse et que des gens revoient des images sur des supports — appelons cela du « matériel » — qui sont visionnées littéralement des millions de fois, cet enfant est de nouveau victimisé chaque fois. C'est de l'abus. Lorsque j'envisage les choses de cette manière, les mots « exploitation et abus » conviennent très bien.

La sénatrice Patterson : Ai-je le temps de poser une question de suivi? D'accord. Et c'est très important aussi. Lorsque je regarde le paragraphe 163(1) — étant donné que nous avons d'autres documents ici —, je dois simplement réitérer en tant que porte-parole de l'opposition qu'il met l'accent sur la définition. Parce que je vois qu'il est question de condamnation minimale, de peine minimale, et cetera. Il n'y a aucune intention. Ces mots ont été retirés, n'est-ce pas?

M. Caputo : Ils ont été retirés. Les peines minimales d'un an et de six mois ont été retirées. Oui, il s'agit essentiellement de retirer deux mots et d'en introduire cinq.

La sénatrice Patterson : Merci.

M. Arnold : La terminologie change, et non pas la définition. La définition se trouve ailleurs. La terminologie change dans cet article et dans d'autres lois au besoin.

La sénatrice Patterson : Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'aimerais savoir si vous avez consulté des organismes d'application de la loi ou d'aide aux victimes. Pourriez-vous nous faire une petite synthèse de leurs commentaires sur votre projet de loi?

[Traduction]

M. Arnold : Je vais commencer, puis je céderai la parole à M. Caputo. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai dit que nous avons eu le soutien du Centre canadien de protection de l'enfance, de Ratanak International et de la First Call Child and Youth Advocacy Society. Lors de l'examen de ce projet de loi à la Chambre des communes, je crois que c'est la sénatrice Batters qui avait organisé une visite à l'Unité des enquêtes spéciales de la GRC, ici, à Ottawa. C'était une révélation pour bon nombre d'entre nous, je vous remercie donc de l'avoir organisée. C'est là où nous avons entendu parler des enquêteurs, de la police, et des traumatismes qu'ils subissent lorsqu'ils enquêtent sur des situations comme celle-ci. Certains d'entre eux finissent par souffrir d'une forme de syndrome de stress post-traumatique à cause des images qu'ils ont vues.

So I want to take a second to thank every individual investigator, police officer and enforcement officer who has ever had to endure a case or an investigation with this type of material. I can't imagine it. Excuse me. I'm a proud grandfather of a 3-year-old. I can't imagine anybody getting away with anything like that because of a term in a bill that we can correct. Thank you.

Mr. Caputo: I thank MP Arnold for his input and very candid response.

Senator, thank you for the question. This is my first time in Parliament — the Forty-fourth Parliament. I can tell you I have probably discussed this no less than 50 times. I have talked about it with defence lawyers. I have talked about it with prosecutors. I have met with so many non-profits. I don't have a Rolodex of them. I wish I had kept that, thinking back on it now. What I can say is this: I have never once had pushback on this. I have had people of all political stripes say, "I fully endorse this. I may not agree with you. I may not agree with your party. But I fully endorse this." That might be groups like sexual assault centres, places that specialize in these things, and I visited a fair number of them. There has been 100% support for this. I don't have a Rolodex, as I said, but I give you my word that this is something that has been well received by those people who deal with this kind of material or this kind of work.

The Deputy Chair: Thank you very much. Actually, Mr. Arnold, that wasn't me who organized that very important trip. I believe it was actually Senator Busson. Am I right?

Senator Busson: I think we both had something to do with it.

The Deputy Chair: Anyway, it was very worthwhile. Thank you for that.

[*Translation*]

Senator Audette: Thank you from the bottom of my heart for defending vulnerable people and thank you for your humility; we need it. My colleague on the other side of the room, whom I like very much, said something I wanted to say myself. Thank you, Senator Carignan, for asking who was involved and consulted.

I just completed a process where we spent 33 months hearing from women and men who were children at the time of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. Word choice is important; there are no politics or political parties. As you said at the beginning of your moving message, this bill must not be politicized. I'm telling you right

J'aimerais donc prendre quelques secondes pour remercier chaque enquêteur, chaque agent de police et chaque agent d'exécution de la loi qui a déjà été amené à traiter une affaire ou une enquête concernant ce type de matériel. Je ne peux pas l'imaginer. Je m'excuse. Je suis le fier grand-père d'un enfant de trois ans. Je ne peux pas imaginer que quelqu'un puisse s'en tirer avec une telle chose à cause d'un terme dans un projet de loi, que nous pouvons corriger. Merci.

M. Caputo : Je remercie M. Arnold de son intervention et de sa réponse très honnête.

Madame la sénatrice, merci de la question. Je suis un nouveau député, à la 44^e législature. Je peux vous dire que j'ai probablement discuté de cette question pas moins de 50 fois. J'en ai parlé avec des avocats de la défense et des procureurs. J'ai rencontré des responsables d'un grand nombre d'organismes sans but lucratif. Je n'ai pas de Rolodex de ces organismes. Maintenant que j'y repense, j'aurais dû le garder. Je dirai ceci : je n'ai jamais ressenti de réticence à ce sujet. Des personnes de toutes allégeances politiques m'ont dit : « J'appuie cela sans réserve. Je peux ne pas être d'accord avec vous. Je peux ne pas être d'accord avec votre parti. Mais j'appuie cela sans réserve. » Il peut s'agir de groupes, comme des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, des lieux spécialisés dans ce domaine, et j'en ai visité un certain nombre. Il y a eu un soutien sans réserve. Comme je l'ai dit, je n'ai pas de Rolodex, mais je peux vous donner ma parole : c'est une chose qui a été bien accueillie par les personnes qui composent avec ce type de matériel ou qui font ce type de travail.

La vice-présidente : Merci beaucoup. En fait, monsieur Arnold, ce n'est pas moi qui avais organisé cette visite très importante. Je crois que c'était la sénatrice Busson. N'est-ce pas?

La sénatrice Busson : Je pense que nous y sommes toutes les deux pour quelque chose.

La vice-présidente : Quoi qu'il en soit, ça en valait vraiment la peine. Je vous en remercie.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Merci du fond du cœur de défendre des personnes vulnérables et merci de votre humilité; on en a besoin. Mon collègue à l'autre bout de la salle, que j'apprécie beaucoup, a prononcé des paroles que je voulais moi-même prononcer. Merci, sénateur Carignan, d'avoir demandé qui a été impliqué et consulté.

Je viens d'un parcours où l'on a entendu pendant 33 mois des femmes et des hommes qui étaient des enfants, au moment de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le choix des mots est important; il n'y a pas de politique ou de parti politique. Vous l'avez mentionné au début de votre émouvant message : il ne faut pas politiser ce

away that, when we talk about exploitation and abuse, word choice is important, since the old terminology — which is still being used — was very mild. I will support the bill.

Here is my question. I'm not an expert and I haven't experienced what you've experienced. Have any groups of women who were victims, who were children and became adults, been able to share with you the feeling that they are indeed comfortable with these changes, even if this doesn't go far enough? The bills are making small strides.

We know we're talking about material; however, there is sexual exploitation of our young children that isn't necessarily filmed, but it does exist. Is that separate or included? I'd like to end with a big thank you, as it's often women who take on these issues and here we have two men; thank you for that.

[English]

Mr. Caputo: Thank you very much. I have met so many brave young women — and it is disproportionately young women who are impacted. There are also a number of young men who are. Some people want nothing to do with the system. Some people actually don't even know they have been abused until well later in life.

I can recall stories. I don't want to breach anybody's privacy, but I know of instances where people realized this in their thirties. There was that trauma that was under the surface, which relates to the seriousness of this. I have certainly dealt with a number of people — if I understand, senator, your question was, "Have you dealt with people who have experienced this?" Yes, 100%.

The second part of your question was, "Does this impact the actual abuse?" The abuse itself is generally reflected in section 151 of the Criminal Code, which is sexual interference, or section 271 of the Criminal Code, which is sexual assault. You also have internet luring, which I think is section 172(1), or invitation for a sexual offence. Those are inchoate offences. They are just an invitation or an attempt to do it. So what we would call the offending behaviour itself is well codified. This is the production of the material that happens at the time of the abuse, if that makes sense.

I'm really glad you brought this up, and I'm sorry for my long-winded answer. One of my struggles in dealing with victims is that they are often, I say, imprisoned. They are serving a psychological life sentence. I used to teach a sentencing class, and we would talk about proportionality of sentencing. When we reflect the seriousness of this offence in the words, that is

projet de loi. Dès le début, je vous le dis, quand on parle d'exploitation et d'abus, le choix de mots est important, parce que l'ancienne terminologie — qui est encore en vigueur — était très légère. Je vais appuyer le projet de loi.

Voici ma question. Je ne suis pas une experte et je n'ai pas vécu ce que vous avez vécu. Y a-t-il eu des groupes de femmes qui étaient des victimes, qui étaient des enfants et sont devenus des adultes, qui ont pu partager avec vous le sentiment qu'elles sont effectivement à l'aise avec ces changements, même si tout cela ne va pas assez loin? Les projets de loi font de petits bouts de chemin.

On sait qu'on parle de matériel; par contre, il y a une exploitation sexuelle auprès de nos jeunes enfants qui n'est pas nécessairement filmée, mais qui existe. Est-ce à part ou en fait-elle partie? Je termine en vous disant un gros merci, car ce sont souvent les femmes qui portent ces enjeux et ici, nous avons deux hommes; je vous en remercie.

[Traduction]

M. Caputo : Merci beaucoup. J'ai rencontré tellement de jeunes femmes courageuses... et ce sont surtout les jeunes femmes qui sont touchées. Un certain nombre de jeunes hommes le sont également. Certaines personnes ne veulent rien savoir du système. Certaines personnes ne savent même pas qu'elles ont été victimes de violence jusqu'à plus tard dans leur vie.

Je me souviens de quelques histoires. Je ne veux pas violer la vie privée de personne, mais je connais des cas où des personnes s'en sont rendu compte dans la trentaine. Il y avait ce traumatisme latent, qui est lié à la gravité de la situation. J'ai assurément eu affaire à un certain nombre de personnes... Madame la sénatrice, si je comprends bien, votre question était de savoir si j'ai eu affaire à des personnes qui ont vécu cela? Oui, absolument.

La deuxième partie de votre question était : « Cela a-t-il une incidence sur la violence proprement dite? » La violence elle-même est généralement reflétée dans l'article 151 du Code criminel, soit les contacts sexuels, ou à l'article 271 du Code criminel, soit l'agression sexuelle. Il y a également le leurre sur Internet, qui, je crois, est prévu au paragraphe 172(1), ou une invitation à commettre une infraction sexuelle. Ce sont des infractions inchoatives. Ce sont des invitations à commettre l'infraction ou une tentative de la commettre. Ce que l'on appellerait le comportement déviant lui-même est bien codifié. Il s'agit de la production du matériel au moment de l'agression, si vous voyez ce que je veux dire.

Je suis vraiment content que vous en ayez parlé, et je m'excuse de ma réponse un peu longue. L'une des difficultés que je rencontre lorsque je m'occupe des victimes, c'est qu'elles sont souvent, disons, emprisonnées. Elles purgent une peine psychologique à perpétuité. J'ai enseigné un cours sur les peines, et il était question de la proportionnalité des peines. Elle est

incredibly important, because when you meet somebody who is victimized — and you will meet them in their forties, fifties, sixties or even a few months after — the impact doesn't leave. That is the importance of this bill, in my view. Thank you.

Senator Audette: Thank you very much.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Mr. Arnold: I think it was slightly after the passing of the bill in the House of Commons that I met with representatives of a child advocacy centre in Vernon, the Oak Centre. They are part of the Archway Society for Domestic Peace. There were about six different representatives there, from counsellors to an Indigenous representative to a representative from the RCMP. Almost all of that centre's work is dealing with youth or children who have suffered some form of abuse. Not all of it is sexual, but some of it is. When I explained the bill to them, they wished for speedy passage of the bill. Every organization there that day said that, and that has been widespread everywhere. Thank you.

[*Translation*]

Senator Galvez: Thank you very much, gentlemen, for being here to try to resolve this important issue.

[*English*]

I'm not a lawyer. I don't normally sit on this committee. I'm replacing my colleague Senator Pate, but the subject touches me deeply.

When my son was in primary school, one day we learned that, at the end of the school day, someone picked up a little boy from the exit. I live in a very nice neighbourhood. Never in my life could I have believed it, but for a few hours, we didn't know what had happened and where the little boy was. It was horrible, as was the idea that it could have been our son. This is unacceptable. This is very important.

We see the statistics. In preparing for this, I read the statistics. They are increasing exponentially. Things are moving faster than the legislation.

Why are two MPs trying to change that? Why isn't the judicial system working at speed? I'm sorry, but I want to understand the root of the problem because otherwise we will have to make changes little by little, every time somebody realizes something again. What can we suggest to the government?

extrêmement importante, lorsque l'on veut refléter la gravité de cette infraction dans les mots, parce que, quand on rencontre une victime — et on les rencontrera lorsqu'elle sera dans la quarantaine, la cinquantaine, la soixantaine ou même quelques mois plus tard —, les conséquences sont encore là. Selon moi, voilà l'importance de ce projet de loi. Merci.

La sénatrice Audette : Merci beaucoup.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

M. Arnold : Je crois avoir rencontré les représentants d'un centre d'appui aux enfants, à Vernon, le Oak Centre, peu après l'adoption du projet de loi à la Chambre des communes. Il fait partie de la Archway Society for Domestic Peace. Il y avait environ six représentants : des conseillers, un représentant autochtone, un représentant de la GRC. La quasi-totalité du travail que faisait ce centre concernait les jeunes ou les enfants qui ont été victimes d'une certaine forme de violence. Il ne s'agissait pas seulement d'abus sexuels, mais il y en a. Quand je leur ai expliqué le projet de loi, ils ont souhaité qu'il soit rapidement adopté. Toutes les organisations qui y étaient ce jour-là l'ont dit, et cela s'est généralisé partout. Merci.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup, messieurs, de votre présence ici pour tenter de résoudre cet important problème.

[*Traduction*]

Je ne suis pas avocate. Je ne siége pas habituellement à ce comité. Je remplace ma collègue, la sénatrice Pate, mais le sujet me touche profondément.

Quand mon fils était à l'école primaire, nous avons appris un jour que, à la fin de la journée d'école, quelqu'un était venu chercher un petit garçon à la sortie. Je vis dans un très beau quartier. Jamais je n'aurais pu le croire, mais pendant quelques heures, on ne savait pas ce qui s'était passé ni où se trouvait le petit garçon. C'était horrible, tout comme l'idée que cela aurait pu être notre fils. C'est inacceptable. C'est très important.

Nous voyons les statistiques. En me préparant, j'ai consulté les statistiques. Elles augmentent de manière exponentielle. Les choses évoluent plus vite que le projet de loi.

Pourquoi deux députés tentent-ils de changer le projet de loi? Pourquoi le système judiciaire ne fonctionne-t-il pas à plein régime? Je m'excuse, mais je veux comprendre l'origine du problème, parce que, autrement, nous devons procéder à des changements petit à petit, chaque fois que quelqu'un se rendra compte de quelque chose. Que pouvons-nous proposer au gouvernement?

Mr. Arnold: I'll start. I want to thank Mr. Caputo for recognizing, during his work as a Crown prosecutor, just how serious the issue is. We quite often don't think about how a word can change an interpretation.

I was recently made aware of another case. I won't speak about it here, but it gave me reason to look at the Criminal Code, and I can see how a simple one-word change in the code would have prevented another individual from potentially being free to reoffend. It wasn't until I read about the case and then researched the code myself to see how it affected one individual. I won't say more here because I'm going to pursue it further, but I could see where a simple one-word change in the code could change things.

As legislators, that's our responsibility: to listen to our constituents, the people and the courts and identify where we can improve laws so that law enforcement and the judiciary system can do better jobs in their roles.

Mr. Caputo: Thank you, Senator Galvez. I appreciate that. Change is so slow in this area. If memory serves, the Supreme Court decision in *Ewanchuk* was the first case to say, "It's not 'no means no'; it's only 'yes means yes.'" Historically, it was "stop at no" rather than "start at yes."

Just for anyone who is watching, that's the law. You have to get a yes; you don't wait for a no.

I could go on for hours about this. I will highlight a few simple things. I said this in my initial speech in the House of Commons, along with talking about this very issue.

I have a private member's bill that talks about the difference between sexual assault and robbery. For those around the table who aren't lawyers — a lot of people don't know what robbery is — robbery is essentially theft and violence. If I take MP Arnold's phone, that's theft. If I push him and take his phone, that's robbery. Theft plus violence is robbery. The maximum sentence for robbery is life imprisonment.

The old adage is that a person's home is his or her castle. The maximum sentence for breaking into a person's home is life imprisonment.

Does anybody around the table know the maximum sentence for sexual assault? It's 10 years. The maximum sentence for sexual interference is 14 years. For sexual assault of a child under 16, it's 14 years. We actually treat the taking of property more seriously than we treat the taking of someone's sexual

M. Arnold : Je vais commencer. Je tiens à remercier M. Caputo d'avoir reconnu, lorsqu'il travaillait comme procureur de la Couronne, l'importance du problème. Souvent, on ne pense pas à la manière dont un mot peut changer une interprétation.

J'ai récemment eu connaissance d'un autre cas. Je n'en parlerai pas ici, mais cela m'a donné une raison d'examiner le Code criminel, et je vois bien que changer un seul mot dans le code aurait empêché une autre personne d'être potentiellement libérée et de récidiver. Ce n'est que lorsque j'ai pris connaissance de cette affaire et que j'ai fait moi-même des recherches dans le code pour voir comment cela a touché une personne. Je n'en dirai pas davantage ici, parce que je vais approfondir la question, mais j'ai pu voir comment le simple fait de changer un mot dans le code pourrait changer les choses.

En tant que législateurs, il est de notre responsabilité d'écouter nos électeurs, les gens et les tribunaux et de déterminer où nous pouvons améliorer les lois afin que les organismes d'application de la loi et le système judiciaire puissent mieux remplir leurs rôles.

M. Caputo : Merci, sénatrice Galvez. Je comprends. Le changement est si lent dans ce domaine. Si ma mémoire est bonne, l'arrêt *Ewanchuk* de la Cour suprême a été la première affaire où l'on a dit : « Ce n'est pas que "non veut dire non"; c'est seulement que "oui veut dire oui" ». Historiquement, il était question de « s'arrêter au non », plutôt que de « commencer au oui ».

Un mot pour ceux qui nous regardent : c'est la loi. On doit vous dire oui; n'attendez pas qu'on vous dise non.

Je pourrais en parler pendant des heures. Je soulignerai quelques points simples. Je l'ai dit dans mon premier discours devant la Chambre des communes, où j'ai parlé de cette question.

J'ai un projet de loi d'initiative parlementaire qui traite de la différence entre une agression sexuelle et un vol qualifié. Pour ceux qui ne sont pas avocats — bon nombre ne savent pas ce qu'est un vol qualifié —, c'est essentiellement un vol accompagné de violence. Si je prends le téléphone de M. Arnold, c'est un vol. Si je le pousse et que je prends son téléphone, c'est un vol qualifié. Un vol qualifié, c'est un vol auquel s'ajoute de la violence. La peine maximale pour un vol qualifié est l'emprisonnement à perpétuité.

D'après le vieux dicton, chacun est roi dans sa maison. La peine maximale pour une entrée par effraction dans le domicile d'autrui est l'emprisonnement à perpétuité.

Quelqu'un ici connaît-il la peine maximale pour une agression sexuelle? C'est 10 ans. La peine maximale pour des contacts sexuels est de 14 ans. Pour une agression sexuelle sur un enfant de moins de 16 ans, c'est 14 ans. On traite l'appropriation de biens plus sérieusement que le vol de la dignité sexuelle d'une

dignity and inviolability and right to consent. That is absolutely disgusting.

Do you want to know where to start? Start addressing that antiquated mentality that goes through every single bill.

I prosecuted a case where somebody was abused. She was Indigenous and 12 years old. She was abused by her step-grandfather repeatedly and of the worst order. Her mother was murdered when she was 18 months old. I argued for a very stiff sentence in that case. I said, “You know what? This is essentially incest.”

“Well, no, Mr. Caputo, this isn’t a blood relationship.”

“Give me a break.” That is what I was thinking. I’m not criticizing that judge because the judge enforced the law. We expect people to enforce the law, but why aren’t we changing it?

I just had a discussion with someone about adoptive relationships. It is time to get with the times and recognize the pernicious nature of sexual offences. We are so slow. I’m not trying to be partisan here, but if you look at where mandatory minimums were passed, particularly under the Harper government, they were regarding drugs — not sex crimes — and guns. The government has addressed guns and has addressed drugs. No one has said a word about sex crimes — not one word.

In legislation, as far as I know, not one thing has been said about sex crimes. We have been happy to repeal minimums on guns and drugs. Not one word has been said about sex crimes. Why is that?

I apologize for getting passionate about this because politically no one wants to address it. Well, Senator Galvez, I’m addressing it here. That is the elephant in the room.

I know you’re cutting me off, chair. I’m sorry. I apologize.

Senator Galvez: I’m happy I asked that question.

Senator Busson: I have a question. I spoke in favour of this bill in the Senate; I think it was in April when we discussed it. I was lucky enough to be with you both when we attended RCMP headquarters and talked to the investigators about the work they are doing. It was pointed out at that time that part of their work is to investigate perpetrators, but sometimes these things are happening in real time. There is, in essence, a possibility for real-time rescue of these children.

Could either of you comment on our focus here today? You might ask, “What’s in a name? Why is it so important to actually focus on the wording?” Because it’s only wording, only

personne, de son inviolabilité et de son droit au consentement. C’est absolument dégoûtant.

Vous voulez savoir par où commencer? Commencez par vous attaquer à cette mentalité archaïque qui sous-tend chaque projet de loi.

J’ai défendu une affaire d’agression. C’était une Autochtone âgée de 12 ans. Elle a été à maintes reprises agressée par son beau-père, et de la pire manière qu’il soit. Sa mère a été assassinée quand elle avait 18 mois. J’ai plaidé en faveur d’une peine très stricte, dans cette affaire. J’ai dit : « Savez-vous quoi? C’est essentiellement de l’inceste. »

« Non, monsieur Caputo, il n’y a pas de lien de sang. »

« Allons donc! » C’est ce que je pensais. Je ne critique pas le juge, parce qu’il a appliqué la loi. On s’attend à ce que les gens appliquent la loi, mais pourquoi ne la change-t-on pas?

Je viens justement d’avoir avec quelqu’un une discussion sur les relations d’adoption. Il est temps de se mettre à la page et de reconnaître la nature pernicieuse des agressions sexuelles. Nous sommes tellement lents. Je n’essaie pas d’être partisan, mais, lorsqu’on regarde pour quelles infractions on a adopté des peines minimales obligatoires, particulièrement sous le gouvernement Harper, elles concernaient les drogues — et non pas les crimes sexuels — et les armes. Le gouvernement s’est occupé des armes et de la drogue. Personne n’a rien dit sur les crimes sexuels, pas un mot.

À ma connaissance, la loi ne dit absolument rien sur les crimes sexuels. On était heureux de supprimer les peines minimales liées aux armes et à la drogue. Il n’y a pas eu un mot sur les crimes sexuels. Pourquoi?

Je m’excuse si je suis passionné par ce sujet, parce que, en politique, personne ne veut en parler. Eh bien, sénatrice Galvez, j’en parle ici. C’est l’éléphant dans la pièce.

Je sais que vous devez interrompre, madame la présidente. Je suis désolé. Je m’excuse.

La sénatrice Galvez : Je suis heureuse d’avoir posé la question.

La sénatrice Busson : J’ai une question. Je me suis prononcée en faveur de ce projet de loi, au Sénat; je crois que nous en avons discuté en avril. J’ai eu la chance d’être allée avec vous deux au quartier général de la GRC pour discuter avec les enquêteurs du travail qu’ils font. À ce moment-là, ils nous ont souligné qu’une partie de leur travail consistait à enquêter sur les agresseurs, mais ces choses se passent parfois en temps réel. Il est essentiellement possible de sauver ces enfants en temps réel.

Est-ce que l’un de vous deux pourrait nous parler de l’objet de notre réunion d’aujourd’hui? On pourrait se demander « Qu’y a-t-il dans un nom? Pourquoi est-il si important de se concentrer

definitions, and we sometimes get tied up with semantics. Can you comment on why it's so important that the word "pornography" be taken out?

We've danced around it, but this is the essence of why this bill is so important. I'm not trying to be judgmental. Pornography is legal with consenting adults, as you said, Mr. Caputo. It creates a bit of an image of salaciousness and evokes different things. I'm saying too much. Could you please comment on this?

Mr. Arnold: Thank you for your years of service with the RCMP. Congratulations on the recent anniversary of your Troop 17, I believe it is called. I won't say how many years it was —

Senator Busson: Twenty-five?

Mr. Arnold: — but it was fantastic. Senator, thank you for choosing Salmon Arm as your first posting as an RCMP officer.

Senator Busson: I live there now, so that says it all.

Mr. Arnold: It must have been okay because that's where you've retired. Thank you for your years of service and thank you for the question.

Words are so important. That's why we are moving this bill through. Pornography, as you stated, typically depicts consenting adults. Children cannot legally consent to sexuality. That's why it is truly sexual abuse and exploitative material.

I don't know if Mr. Caputo can elaborate, but that's what it comes down to. The words in the code and in our legislation should properly depict what it is they're talking about. I don't believe there's anything that is truly child pornography. I believe it is all child sexual abuse and exploitation material.

Mr. Caputo: I will intervene briefly. I got very passionate, I realize, at the end of that last answer, but if I can, I will summarize it as this, Senator Busson: We've got work to do, and that work is not going to happen overnight. This is one small step on a long journey, and part of that journey is recognizing just how serious sexual offences are.

Also, we must fundamentally reorganize as a society and as a justice system how we think about sexual offences. Part of that is to say that this isn't consensual. Children can't consent, as MP Arnold said — full stop.

sur le libellé? » Parce qu'il s'agit seulement d'un libellé, de définitions, et nous nous perdons parfois dans les mots. Pourriez-vous dire pourquoi il est si important que le mot « pornographie » soit retiré?

On a tourné autour du pot, mais c'est essentiellement la raison pour laquelle ce projet de loi est si important. Je ne veux pas porter de jugement. La pornographie est légale quand il s'agit d'adultes consentants, comme vous l'avez dit, monsieur Caputo. Elle crée des images un peu salaces et évoque différentes choses. Je parle trop. Pourriez-vous, s'il vous plaît, commenter la question?

M. Arnold : Je vous félicite pour vos années de service à la GRC. Félicitations pour le dernier anniversaire de votre Troupe 17, je crois que c'est son nom. Je ne dirais pas il y a combien d'années...

La sénatrice Busson : Vingt-cinq ans?

M. Arnold : ... mais c'était fantastique. Sénatrice, merci d'avoir choisi Salmon Arm pour votre première affectation en tant qu'agent de la GRC.

La sénatrice Busson : J'y vis, maintenant, cela veut tout dire.

M. Arnold : Cela a dû bien se passer puisque c'est là où vous avez pris votre retraite. Merci pour vos années de service, et merci de poser la question.

Les mots sont si importants. C'est pour cela que nous étudions ce projet de loi. Comme vous l'avez dit, la pornographie montre généralement des adultes consentants. Les enfants ne peuvent pas légalement consentir à des activités sexuelles. C'est pourquoi il s'agit véritablement de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

Je ne sais pas si M. Caputo peut nous en dire davantage, mais ça se résume à ça. Les mots qui figurent dans le code et dans nos lois doivent représenter de manière appropriée ce dont il est question. Je ne crois pas qu'il existe quoi que ce soit que l'on puisse qualifier de pornographie juvénile. Je pense qu'il s'agit toujours de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

M. Caputo : Permettez-moi d'intervenir brièvement. Je me rends compte que je me suis vraiment emporté à la fin de la dernière réponse, mais, si vous me le permettez, sénatrice Busson, je résumerai les choses ainsi : nous avons du travail à faire et ce travail ne se fera pas du jour au lendemain. Il s'agit d'une petite étape dans un long processus, et une partie de ce processus est de reconnaître la gravité des infractions sexuelles.

De plus, il faut fondamentalement réorganiser, en tant que société, et en tant que système de justice, la façon dont on conçoit les infractions sexuelles. Il faut entre autres dire que ce n'est pas consensuel. Les enfants ne peuvent pas donner leur consentement, comme M. Arnold l'a dit, point final.

I view this as one small step in a long journey. When we are looking at reorienting how we look at sexual offences, that is important. Thank you.

The Deputy Chair: I appreciate that. Senator Busson, I note when you were talking about when you gave that speech, you referred to it having been in April. It was actually April 2023. I was looking at when my speech was, and it was March 30, 2023.

Senator Busson: Thank you.

The Deputy Chair: No problem. Now we will end our first round with Senator Clement, and we'll have time for a very brief second round.

Senator Clement: I want to thank you both for being here. Thank you also, MP Caputo, for your career and the work you've done. Thank you, MP Arnold, for supporting and championing this piece of legislation.

Thank you also for being passionate and emotional in public. I think that's a very good thing. There's nothing wrong with that when we're operating in and occupying a public place. It's okay to show those things, so I appreciate it.

My question follows up on the exchange that MP Arnold had with Senator Audette. We were talking about language, word changes and legislative changes, and that's one thing, but what we really want to get at is influencing the public and what happens out in the community. How do you see these word changes influencing public awareness, making sure that we're getting ahead and preventing, and having kids and having families aware? How is this language change going to do that? How do you see that happening?

Mr. Arnold: As we've said, pornography is something different in many people's minds, and possibly most people's minds, in that it is something created through consent. Changing this term to "child sexual abuse and exploitation material" would hopefully be a small part in changing the belief that this should somehow be acceptable. It should not.

Some people may think pornography is acceptable. Just putting the word "child" in front of it doesn't change that perception of child pornography in many people's minds. When you change it to "child sexual abuse and exploitation material," I hope everyone in society will look at that term and see very clearly what it is.

Mr. Caputo: I'll give you two anecdotes. This is something where we talk about how words matter. Let's not forget about the victims too.

Je considère cela comme une petite étape dans un long processus. Quand on cherche à réorienter notre façon de voir les infractions sexuelles, c'est important. Merci.

La vice-présidente : Je comprends. Sénatrice Busson, je note que vous avez dit que vous aviez prononcé ce discours en avril. C'était en fait en avril 2023. Je cherchais la date de mon discours, et c'était le 30 mars 2023.

La sénatrice Busson : Merci.

La vice-présidente : Je vous en prie. Nous allons laisser la sénatrice Clement terminer notre première série de questions, et nous aurons le temps pour une très courte seconde série de questions.

La sénatrice Clement : Je tiens à vous remercier tous les deux d'être ici. Félicitations également, monsieur Caputo, pour votre carrière et merci du travail que vous avez fait. Merci, monsieur Arnold, d'appuyer et de défendre ce projet de loi.

Je vous remercie également de vous montrer passionné et émotif en public. Je pense que c'est une très bonne chose. Il n'y a rien de mal à cela quand on occupe un espace public et qu'on y travaille. C'est tout à fait acceptable de montrer ces choses, donc, je l'apprecie.

Ma question concerne l'échange entre M. Arnold et la sénatrice Audette. Nous parlions du libellé, des changements de mots et des changements législatifs, et c'est une chose, mais, ce que nous voulons vraiment, c'est influencer les gens et ce qui se passe dans la collectivité. Selon vous, comment ces changements de mots influent-ils sur la sensibilisation du public? Est-ce que cela nous permet de prendre de l'avance et de faire de la prévention et de nous assurer que les enfants et les familles sont sensibilisés? Comment cette modification du libellé permettra-t-elle d'y parvenir? Comment envisagez-vous cela?

M. Arnold : Comme nous l'avons dit, la pornographie est une chose différente dans l'esprit de bien des gens, et peut-être même dans l'esprit de la plupart des gens, puisqu'il s'agit d'une chose créée par consentement. Remplacer ce terme par « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels » contribuera, je l'espère, à changer la croyance selon laquelle cela devrait être acceptable d'une manière ou d'une autre. Ce n'est pas le cas.

Certains peuvent penser que la pornographie est acceptable. Le simple fait de mettre le mot « enfant » à côté ne change pas la façon dont bon nombre de personnes perçoivent la pornographie juvénile. Quand on remplacera ces termes par « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels », j'espère que tout le monde dans la société regardera cette expression et verra clairement de quoi il s'agit.

M. Caputo : Je vais vous raconter deux anecdotes. Nous parlons de choses où les mots sont importants. N'oublions pas non plus les victimes.

I had somebody who saw my initial speech, and again, out of privacy, I won't give many details, but they said they felt so validated. Somebody who has been through this and was a victim can say, "What I went through wasn't pornography. It was abuse, so call it that."

Another person who was talking to me randomly one day — again, I won't give too many details — said, "Tell me about your work." So I started talking about it, and I'll never forget this: This person just grabbed me and hugged me while I was essentially mid-sentence.

It is for those people that we undertake this work, to reflect that what these two people I was talking to went through wasn't pornography. Let's call it what it is. Again, this is a very small change. I'm mindful this is step 1 of potentially 100, but we have to start somewhere, and for me, this is where I chose to start, with MP Arnold's excellent and exemplary leadership in stewarding and marshalling this bill — all the way to third reading, hopefully.

Senator Clement: Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much. How I phrased it when I spoke at second reading, again, on March 30, 2023, was:

Bill C-291 is a fundamental step in addressing the grim reality of child sexual exploitation in this country. To tackle this problem, we need to call it what it is: child sexual abuse and exploitation. This stomach-churning material is not consensual. It is not entertainment. It is not art. This is the abuse of vulnerable children, robbing them of their innocence, their childhoods, the very core of their identities over and over and over again.

And then I asked for swift passage, as it had passed in the House of Commons with unanimous support. I hoped that would happen then in the Senate, and we're quite some time after that, but I very much appreciate what you two have done.

We will have a brief second round with Senator Patterson, who has a question to ask.

Senator Patterson: First and foremost, I would like to note that you did include the National Defence Act, and I wish to thank you for that because very often it gets missed. Remember that members of the Canadian Armed Forces will go overseas and will discover this because as countries disintegrate, their children are often their first victims. So kudos for that. Thank you very much.

Une personne avait entendu mon premier discours et, encore une fois, pour des raisons liées à la protection de la vie privée, je ne donnerai pas beaucoup de détails, mais elle m'a dit qu'elle s'était sentie vraiment validée. Une personne qui a vécu cela et qui en a été victime peut dire : « Ce que j'ai enduré n'était pas de la pornographie. C'était de la violence, c'est ainsi qu'il faut l'appeler. »

Une autre personne avec qui je parlais par hasard, un jour — encore une fois, je ne donnerai pas trop de détails —, a dit « Parlez-moi de votre travail ». J'ai donc commencé à en parler, et je n'oublierai jamais cela : cette personne m'a attrapé et m'a pris dans ses bras en plein milieu d'une phrase.

C'est pour ces personnes que nous faisons ce travail, pour montrer que ce qu'ont vécu les deux personnes à qui j'ai parlé, ce n'était pas de la pornographie. Appelons un chat, un chat. Encore une fois, il s'agit d'un très petit changement. Je suis conscient qu'il s'agit de l'étape 1 de peut-être 100 étapes, mais on doit commencer quelque part et, en ce qui me concerne, c'est là où j'ai choisi de commencer, avec le leadership excellent et exemplaire de M. Arnold, qui encadrera ce projet de loi, espérons-le, jusqu'à la troisième lecture.

La sénatrice Clement : Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Voici ce que j'ai dit quand j'ai pris la parole à la deuxième lecture, encore une fois, le 30 mars 2023 :

Le projet de loi C-291 marque une étape essentielle dans la lutte contre cette triste réalité qu'est l'exploitation sexuelle des enfants. Pour régler ce problème, il faut l'appeler par son nom : il s'agit d'abus et d'exploitation pédosexuels. Ce matériel révoltant n'a rien de consensuel. Ce n'est ni du divertissement ni de l'art. Il s'agit d'abus infligés à des enfants, d'abus qui leur volent encore et encore leur innocence, leur enfance et l'essence même de leur identité.

J'ai demandé que le projet de loi C-291 soit rapidement adopté, à l'unanimité à la Chambre des communes. J'espérais qu'il connaîtrait aussi un cheminement rapide au Sénat, et beaucoup de temps a passé, déjà, mais je tiens à vous dire que j'apprécie beaucoup ce que vous avez fait, tous les deux.

Nous commençons une courte seconde série de questions par la sénatrice Patterson, qui a une question.

La sénatrice Patterson : Tout d'abord, je tiens à faire remarquer que vous avez inclus la Loi sur la défense nationale, et j'aimerais vous en remercier, parce qu'elle est très souvent oubliée. Il ne faut pas oublier que les membres des Forces armées canadiennes iront à l'étranger et s'en apercevront, parce que, lorsque les pays se désintègrent, les enfants sont souvent les premières victimes. Je vous en félicite. Merci beaucoup.

Again, we've talked about why this needs to go fast. This is a definition change. I'm clear on that. However, I think my colleagues have certainly brought up some points about where we need to go from here. What is your recommendation? I've picked out a few. Where should we be going, not as a change to what we have right here, but what should we be focusing on in the future in order to make this stronger to protect young people?

Mr. Arnold: Thank you. I'm sure Mr. Caputo will have much more to say, but this is just a start.

I believe there needs to be more deterrence and more accountability for those who would take this type of action and especially abuse our young citizens, the most vulnerable. There is a lot of work to do when we see the current situation on our streets, even in family homes. We have a lot of work to do as legislators to ensure that we protect Canadians, because that really is our first priority. The protection and safety of our citizens should be our first priority.

I want to correct one thing from when I misspoke in my answer to the initial question about the potential changes to provincial legislation. I said that it was the minister who had said the government would work with the provincial governments. He was actually the parliamentary secretary at the time of that committee. I wanted to correct that for the record.

Mr. Caputo: Where do we go from here? I'm going to pick up where I left off last time.

I think that incest provision is a very good place to start. Under section 172(1) of the code — I hope I'm not sounding like a law nerd. I know I am, but I'm trying not to be.

It's internet luring. The hardest thing for a prosecutor to do is put the person in the prisoner box and prove that they are the person behind the computer. If you look at, I believe, sections 3 and 4, they are evidentiary shortcuts. When I say shortcuts, properly done, one was found unconstitutional.

We must look at how we can prove that people who are abusing children are doing it in a way that respects the rule of law and the Charter but also simplifies the process. Right now, there is a backlog of approximately 12 months when somebody gets a hard drive and it goes to an expert. An expert is the one who has to show who was on that. Anybody can say what's on a computer; only an expert can say how it got there.

Encore une fois, nous avons expliqué pourquoi il faut que cela aille vite. Il s'agit de changer la définition. Il n'y a pas de doute. Cependant, je pense que mes collègues ont certainement soulevé quelques points concernant la voie à suivre à partir de maintenant. Quelle est votre recommandation? J'en ai choisi quelques-unes. Quelle voie faut-il suivre, non pas pour changer ce que l'on a ici, mais sur quoi devons-nous nous concentrer à l'avenir pour rendre ce projet de loi plus solide afin de protéger les jeunes?

M. Arnold : Merci. Je suis certain que M. Caputo en aura beaucoup plus à dire, mais ce n'est que le début.

Je crois qu'il faut qu'il y ait plus de mesures dissuasives et plus d'obligation de rendre des comptes pour les gens qui commettent ces actes et surtout maltraitent nos jeunes citoyens, ceux qui sont les plus vulnérables. Il y a beaucoup de travail à faire compte tenu de la situation actuelle, de ce que l'on voit dans nos rues, et même chez les gens. Nous avons beaucoup de travail à faire en tant que législateurs pour nous assurer de protéger les Canadiens, parce que c'est vraiment notre priorité la plus importante. La protection et la sécurité de nos citoyens devraient être notre priorité la plus importante.

J'aimerais corriger une chose; lorsque j'ai répondu à la question initiale au sujet des changements possibles des lois provinciales, j'ai dit que c'était le ministre qui avait dit que le gouvernement travaillerait avec les gouvernements provinciaux. Il était en fait secrétaire parlementaire lorsqu'il a comparu devant le comité. Je voulais corriger cette erreur aux fins du compte rendu.

M. Caputo : Que devons-nous faire maintenant? Je vais reprendre où je m'étais arrêté la dernière fois.

Je pense que la disposition sur l'inceste est un bon point de départ. Au titre du paragraphe 172(1) du code... J'espère que je ne donne pas trop l'impression d'être un pro du droit. Je sais que je le suis, mais j'essaie de ne pas l'être.

Le leurre par Internet. La chose la plus difficile pour un procureur, c'est de faire asseoir quelqu'un sur le banc des accusés et de prouver que c'est lui qui était devant l'écran d'ordinateur. Si vous consultez les articles 3 et 4, si je ne me trompe pas, il y a des raccourcis en matière de preuve. Quand je parle de raccourcis, à proprement parler, on a jugé que l'un d'eux était inconstitutionnel.

Nous devons trouver une façon de prouver que cette personne maltraite des enfants tout en respectant la primauté du droit et la Charte, mais il faut aussi simplifier le processus. Présentement, il y a un arriéré d'environ 12 mois quand quelqu'un obtient un disque dur et l'envoie à un expert. Un expert, c'est la personne qui doit montrer qui se trouvait sur ce disque dur. N'importe qui peut dire ce qui se trouve sur un ordinateur; l'expert est le seul qui peut dire comment les fichiers se sont retrouvés là.

These are evidentiary hurdles that can be solved. We have to fundamentally reorient how we think about these things. I must be careful here because people have said to me, “Frank, you’re a lawyer. You have two law degrees, and pursuant to the rule of law, you can’t criticize a judge,” but I am going to criticize a mentality. It was a judgment I read recently. Maybe I misread it, but it bothered me.

There was an instance of sexual assault that involved intercourse. Again, we have to maybe legislate on this. The judge said that we can’t tell how much a victim is impacted based on their testimony, but that they didn’t look that impacted. That’s how I read it. Again, the judge did give that caveat. This was on the way to a house arrest sentence, as I recall. So I’m not criticizing the judgment; I want to be clear here. I’m criticizing the legislative framework that permitted this.

I don’t think house arrest is appropriate for somebody who sexually assaults a child. All sexual assaults are serious on the spectrum, but there comes a line, a threshold. When you commit that and you have violated somebody’s dignity and inviolability, I’m sorry, playing on your video game system is not an option. I know people disagree with me on that. I’m not here in a partisan capacity. I think we have to reflect that.

I think serious harm should be presumed. In fact, in a case called *Friesen*, the Supreme Court of Canada said upper-single-digit and double-digit sentences should not be abnormal for child offences. That’s what *Friesen* said. As someone who taught a sentencing class, I’ve never once seen the maximum given. How do we as legislators reflect that? I know people don’t like mandatory minimums. Where do we go? We have to fundamentally shift where we go.

I know I’m being long, Senator Batters. I will work with every single person around this table if I’m fortunate enough to be re-elected. I’m sure MP Arnold is the same way. We will work to make these changes because, in my view, they are non-partisan. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much. I want to thank the witnesses for coming all the way from the other place to take the time to be here. It used to be down the hall; now it’s down the street. Thank you very much. It’s such an important topic you brought forward today. Thank you for answering our questions with such passion and in such a heartfelt manner. We really appreciate that.

Ce sont des problèmes touchant la preuve, et ils peuvent être réglés. Nous devons réorienter fondamentalement la façon dont nous envisageons ces choses. Je dois être prudent ici, parce que des gens m’ont dit, « Frank, vous êtes avocat. Vous avez deux diplômes en droit, et conformément à la règle de droit, vous ne pouvez pas critiquer un juge. » Je vais toutefois critiquer une mentalité. J’ai lu un jugement récemment. Je l’ai peut-être mal lu, mais il m’a troublé.

Il s’agissait d’un cas d’agression sexuelle qui impliquait un rapport sexuel complet. Encore une fois, nous devons peut-être légiférer à ce sujet. Le juge a dit que nous ne pouvons pas dire à quel point une victime a été touchée en nous fondant sur son témoignage, mais qu’elle ne semblait pas si touchée. C’est ce que j’ai compris. Encore une fois, le juge a fait cette mise en garde. Si je me rappelle bien, la personne a été condamnée à la détention à domicile. Donc, je ne critique pas le jugement; je veux que ce soit clair. Je critique le cadre législatif qui permet ce genre de choses.

Je ne pense pas que la détention à domicile soit une peine appropriée pour quelqu’un qui agresse sexuellement un enfant. Toutes les agressions sexuelles sont graves, mais il y a une ligne, un seuil. Lorsque vous commettez cet acte, et que vous volez la dignité et l’invulnérabilité de quelqu’un, excusez-moi, mais jouer sur une console vidéo n’est pas une option. Je sais que des gens ne sont pas d’accord avec moi là-dessus. Je ne suis pas ici pour défendre mon parti. Je pense que cette question mérite réflexion.

Je pense qu’il faudrait présumer qu’un préjudice grave a été commis. En fait, dans l’arrêt *Friesen*, la Cour suprême du Canada a dit que les peines dans la fourchette supérieure des peines de moins de 10 ans, ainsi que les peines de 10 ans et plus ne devraient pas être inusitées lorsqu’il est question d’infractions touchant à un enfant. C’est ce qui a été dit dans l’arrêt *Friesen*. J’ai moi-même déjà donné un cours sur la détermination de la peine, et je n’ai jamais vu la peine maximale infligée. Comment pouvons-nous en tenir compte, en tant que législateurs? Je sais que les gens n’aiment pas les peines minimales obligatoires. Que devons-nous faire? Nous devons changer complètement notre orientation.

Je sais que je prends beaucoup de temps, sénatrice Batters. Je vais travailler avec chacune des personnes ici présentes si j’ai la chance d’être réélu. Je suis certain que c’est la même chose pour M. Arnold. Nous travaillerons pour apporter ces changements parce que, selon moi, il n’y a rien de partisan. Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup. J’aimerais remercier les témoins d’être venus de l’autre endroit et d’avoir pris le temps d’être ici. À l’époque, c’était au bout du couloir; maintenant, c’est au bout de la rue. Merci beaucoup. C’est un sujet vraiment important qui est étudié aujourd’hui. Merci de répondre à nos questions avec tant de passion et de sincérité. Nous l’apprécions vraiment.

Senators, we will now potentially move on to clause-by-clause consideration of this bill. If our witnesses would perhaps sit in the back row, that would be great. I won't bother suspending, necessarily.

I ask my colleagues this: Is it agreed that the committee now proceed to clause-by-clause consideration for Bill C-291, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts (child sexual abuse and exploitation material)?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 11 carry?

Chers sénateurs et sénatrices, nous allons peut-être passer maintenant à l'étude article par article du projet de loi. J'inviterais nos témoins à s'asseoir dans la rangée du fond, ce serait très apprécié. Je ne suspendrai pas nécessairement la séance.

Chers collègues, voici la question : est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-291, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels)?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 11 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Carried. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Clement: I think two versions have been distributed, so it's the more recent and longer one that is before you.

I'm going to break it down. I'll start with the first paragraph.

The Deputy Chair: Could you perhaps read it out so that it's fully on the record first and then go into your argument for it?

Senator Clement: Absolutely.

The committee has reported in the past about how the *Criminal Code* has been amended in a piecemeal manner for many decades and has become cumbersome, sometimes repetitive, or inconsistent, and in need of comprehensive (see for instance, the committee's 2017 report *Delaying Justice is Denying Justice* at pp. 41 to 43.) The committee repeats its past recommendation that an independent body should undertake a comprehensive review of the *Criminal Code*. The newly revived Law Commission of Canada could undertake such a review, which should include a study of all provisions in the Code that pertain to violence against women, particularly intimate partner violence.

The committee further observes that the bill before us deals with clauses of the Criminal Code containing mandatory minimum penalties that have been struck down, including by courts of appeal. This situation emphasizes once again the need for comprehensive reform. In the meantime, in order to ensure transparency and clarity for the Canadian public, the committee reiterates that this bill does not have

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Adopté. Est-ce que le comité veut annexer des observations au rapport?

La sénatrice Clement : Je pense que l'on a distribué deux versions; il s'agit donc de la version la plus récente et la plus longue.

Je vais vous l'expliquer. Je vais commencer par le premier paragraphe.

La vice-présidente : Pourriez-vous d'abord le lire aux fins du compte rendu? Nous passerons ensuite au débat.

La sénatrice Clement : Tout à fait.

Par le passé, le comité a déposé des rapports sur la façon dont le *Code criminel* était modifié à la pièce depuis des décennies et était devenu trop lourd, parfois même répétitif ou contradictoire, et qu'il devait faire l'objet d'une réforme approfondie (voir, par exemple, le rapport de 2017 du comité intitulé *Justice différée, justice refusée*, aux pages 41 à 43). Le comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle un organisme indépendant devrait entreprendre une révision approfondie du *Code criminel*. La Commission du droit du Canada, nouvellement rétablie, pourrait entreprendre cette révision, qui devrait intégrer une étude portant sur toutes les dispositions du Code relatives à la violence contre les femmes, et en particulier à la violence conjugale.

De plus, le comité fait remarquer que le projet de loi dont nous sommes saisis porte sur des articles du *Code criminel* prévoyant des peines minimales obligatoires qui ont été éliminées, y compris par des cours d'appel. Cette situation montre encore une fois la nécessité d'une réforme complète. En attendant, par souci de transparence et de clarté envers la population canadienne, le comité rappelle que ce projet de

the effect of reviving mandatory minimum penalties that have been struck down as unconstitutional.

The committee echoes its previous recommendation, again from the *Delaying Justice is Denying Justice* report, that the Minister of Justice undertake a thorough review of existing mandatory minimum sentences in order to ensure a reasonable, evidence-based approach to when they are appropriate and consider whether persons with mental health issues should be considered for alternative sentencing options or treatment when faced with mandatory minimum sentences.

The newly revived Law Commission of Canada could undertake a comprehensive review, which should include a study of all provisions in the code that pertain to violence against women, particularly intimate partner violence. The committee requests that it be mandated by the Senate to undertake a review of applicable sanctions in cases involving violence against women, including the underlying values of such sanctions. We encourage the Government of Canada to work with provinces and territories to collectively take greater urgent action to address violence against women and to support victims and survivors of intimate partner violence.

That's the entirety of the observation. I want to break it down. None of these paragraphs are new. They are repeated. We have put them down as observations on quite a long list of legislation. I'll start with the first paragraph requesting that comprehensive review, which really does speak to the question that was posed by Senator Galvez. What are we doing here with bits and pieces of legislation?

What happens is that Canadian society cries out in desperation for the experience of victims. So as legislators, we legislate. That is what we do in response to the need to make changes.

The problem is that every time we open and close the Criminal Code, we make a change that then makes it potentially inconsistent with the rest of that legislation. We've been doing that for years.

That first paragraph is one that we have put in as an observation to Bill C-3, Bill S-205, Bill C-233 and even Bill S-15 — all of this legislation — just to say, "Please, let's do a comprehensive review of the Criminal Code." That's where that first paragraph is.

loi n'a pas pour effet de rétablir les peines minimales obligatoires qui ont été jugées inconstitutionnelles.

Le comité fait écho à sa recommandation précédente tirée du rapport *Justice différée, justice refusée*, voulant que le ministre de la Justice procède à un examen complet des peines minimales obligatoires existantes afin de dégager des principes raisonnables basés sur des données probantes pour déterminer dans quelles circonstances elles sont appropriées et d'évaluer la possibilité de permettre au tribunal d'y substituer d'autres peines ou des traitements lorsque le contrevenant aux prises avec des problèmes de santé mentale est passible d'une peine minimale obligatoire.

La Commission du droit du Canada, nouvellement rétablie, pourrait entreprendre un examen exhaustif, qui devrait intégrer une étude portant sur toutes les dispositions du Code relatives à la violence contre les femmes, et en particulier à la violence conjugale. Le comité demande que le Sénat le mandate pour entreprendre une révision des sanctions applicables dans les cas de violence envers les femmes, y compris les valeurs sous-jacentes de ces sanctions. Nous encourageons le gouvernement du Canada à travailler avec les provinces et les territoires pour prendre collectivement des mesures urgentes pour contrer la violence envers les femmes et soutenir les victimes et les survivants et survivantes de la violence conjugale.

Voilà l'intégralité de l'observation. Je vais vous l'expliquer. Aucun de ces paragraphes n'est nouveau. C'est de la répétition. Nous avons inclus ces paragraphes en tant qu'observations à une liste assez longue de projets de loi. Je vais commencer par le premier paragraphe, qui demande une révision approfondie, et qui est liée dans les faits à la question posée par la sénatrice Galvez. Que faisons-nous ici avec des petits morceaux de lois?

Présentement, la société canadienne crie son désespoir en pensant à l'expérience des victimes. Donc, en tant que législateurs, nous légiférons. C'est ce que nous faisons en réponse aux besoins de changements.

Le problème, c'est que, chaque fois que nous révisons le Code criminel et que nous y apportons des changements, nous courrons toujours le risque que ceux-ci soient incohérents au regard du reste du document. Nous faisons cela depuis des années.

Le premier paragraphe est une observation que nous avons présentée pour les projets de loi C-3, S-205, C-233 et même S-15 — tous ces projets de loi — juste pour dire « S'il vous plaît, révisons attentivement le Code criminel ». C'est l'objectif du premier paragraphe.

The next two are around mandatory minimums. I have heard much in response to the questions around the table. Much has been read into the record here that I think has provided some clarity around the intent of this legislation.

But again, these next two paragraphs are on mandatory minimums and are again in that same view. They have been used by this committee as part of observations around clarity and around the fact that we have this sort of inconsistent document. And for consistency, what we're saying here is mandatory minimums have been struck down by Supreme Court cases, and now we have Bill C-5, which codifies some of that change in terms of mandatory minimums, and it is just to be very clear here in the observation and to repeat that we want comprehensive review.

The last paragraph is about gender-based issues. The reason that one is there is because of *Online child sexual exploitation: A statistical profile of police-reported incidents in Canada, 2014 to 2022*. That document studies, over that period of time, the impact of online child sexual exploitation and whom it impacts. The majority of victims of police-reported online sexual offences against children were girls, particularly girls between the ages of 12 and 17 — 71% of all victims.

So the point of that last paragraph is to refer to GBA Plus, the gender-based analysis, and say that it is relevant here. It's always relevant, but it is particularly relevant when we are talking about victims of online child sexual exploitation, a great many of them being little girls.

The Deputy Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: I cannot be against virtue, but the problem lies in including this in a number of reports or in reports that are not necessarily related to the bill we are studying. We're looking at a bill that changes a term to "child sexual abuse and exploitation material." One of the comments was about minimum sentences that should be reduced. The testimony we've heard here indicates that they should be increased. We're talking about women's issues and violence against women. We're talking here about the exploitation of children in a broader sense, without referring to gender. Part of the report entitled *Delaying Justice is Denying Justice* is also being used. Recommendations from one section are being included, but without being put into context. After all, there are about five pages of context to this particular recommendation.

Les deux paragraphes suivants concernent les peines minimales obligatoires. J'ai entendu beaucoup dans les réponses aux questions posées ici aujourd'hui. Selon moi, bien des choses qui ont été consignées dans le compte rendu aujourd'hui ont clarifié l'objectif de ce projet de loi.

Mais, encore une fois, ces deux paragraphes suivants concernent les peines minimales obligatoires et, encore une fois, s'inscrivent dans la même perspective. Le comité s'en est servi comme observations concernant la clarté et le fait que nous avons ce genre de document incohérent. Pour ce qui est de la cohérence, nous disons ici que les peines minimales obligatoires ont été invalidées par des jugements de la Cour suprême, et que maintenant, nous avons le projet de loi C-5 qui codifie certains de ces changements en tant que peines minimales obligatoires; c'est seulement pour que ce soit très clair ici, dans les observations, et pour répéter que nous voulons une révision approfondie.

Le dernier paragraphe concerne les questions fondées sur le genre. On a inclus ce paragraphe en raison du document *L'exploitation sexuelle des enfants en ligne : un profil statistique des affaires déclarées par la police au Canada, 2014 à 2022*. On y explore, pendant la période en question, les conséquences de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants et les personnes touchées par ce phénomène. Selon les rapports de police, la majeure partie des victimes d'infractions sexuelles en ligne contre des enfants étaient des filles, et en particulier des filles âgées de 12 à 17 ans — elles représentent 71 % des victimes.

Donc, l'objectif de ce dernier paragraphe est de renvoyer à l'ACS Plus, l'analyse comparative entre les sexes, et dire que c'est pertinent, ici. C'est toujours pertinent, mais ce l'est surtout lorsque nous parlons de victimes d'exploitation sexuelle en ligne d'enfants, très souvent des petites filles.

La vice-présidente : Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je ne peux pas être contre la vertu, mais le problème est d'inclure ceci dans plusieurs rapports ou dans des rapports où il n'y a pas nécessairement un lien avec le projet de loi que l'on étudie. On étudie un projet de loi qui change un terme pour « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels ». Dans une observation, on parlerait des peines minimales que l'on devrait réduire. Le témoignage qu'on a entendu ici est qu'on devrait plutôt les augmenter. On parle de questions ayant trait aux femmes et à la violence faite aux femmes. On parle ici de l'exploitation des enfants, de manière plus large, sans faire référence au sexe. On prend aussi une partie du rapport intitulé *Justice différée, justice refusée*. On prend les recommandations d'une section, mais sans les remettre en contexte. Il y a quand même environ cinq pages de contexte à cette recommandation en particulier.

I think it's dangerous to cut and paste out of context and include comments that aren't directly related to the bill, even though there are some elements of relevance that can be attached to certain sentences from time to time. I think we should stay away from that.

However, that doesn't mean it's not important and that we shouldn't insist that the 2017 report be implemented and that the Law Commission of Canada be mandated to conduct a full review. I think it's a long process. In Quebec, it was done for the Civil Code of Quebec and it was complex. Doing it for the Criminal Code will take years; it's an extremely complex job. I agree, and I think it should be done. However, I think we are diluting the message by including that unrelated recommendation in this bill.

The message is being diluted: Repeating it over and over is like crying wolf all the time. At some point, people stop hearing it. If there is a move to be made to insist on the implementation and revival of the 2017 report, I think we need to do something specific, even if it means having a mandate and saying, "Here is such a decision." The work of 2017 must be updated, with all that implies. There is a new Minister of Justice. We could call him as a witness and bring him up to speed. That's something that could potentially be done. I'd rather do something stronger, like what I'm talking about, than just include cut-and-paste elements in an observation about a bill without a direct connection.

[English]

Senator Simons: Cato the Elder ended all his speeches in the Roman Senate by saying, "... Carthage must be destroyed." So I see the value of always ending our reports with this same cri de cœur. But I share some of Senator Carignan's concerns that just transposing this language onto a bill that deals with the exploitation of children without mentioning children seems a bit odd. So I wonder if Senator Clement would consider a friendly amendment, as it were, especially to change the last paragraph to say "applicable sanctions in cases involving violence against women and children including the underlying values," and then in the last sentence, "address violence against women and children and to support victims and survivors of family violence." Because we're also talking about children being abused by family members or, as one of the witnesses mentioned, family members by proxy.

Je trouve que c'est dangereux de faire du copier-coller hors contexte et d'inclure des observations qui ne sont pas liées directement au projet de loi, même s'il y a certains éléments de pertinence qu'on peut rattacher de temps à autre à certaines phrases. Je pense que l'on devrait s'abstenir.

Cela dit, cela ne veut pas dire que ce n'est pas important et qu'on ne devrait pas insister pour que le rapport de 2017 soit mis en œuvre et que la Commission du droit du Canada soit mandatée pour faire une révision complète. Personnellement, je crois que c'est un travail qui est long. Au Québec, on l'a fait pour le Code civil du Québec et c'était complexe. Le faire pour le Code criminel prendra des années; c'est un travail extrêmement complexe. Je suis d'accord et je pense que c'est un travail qui devrait être fait. Cependant, je pense qu'on dilue le message en incluant cette recommandation dans ce projet de loi qui n'a pas de lien.

On dilue le message : le fait de le répéter chaque fois, c'est comme crier au loup tout le temps. À un moment donné, les gens ne l'entendent plus. Si l'on a un mouvement à faire pour insister sur la mise en œuvre du rapport de 2017 et le réactiver, je pense qu'il faut faire quelque chose de spécifique, quitte à avoir un mandat et à dire : « Voilà, il y a tel jugement. » Il faut faire un travail de mise à jour du travail de 2017, avec ce que cela implique comme mise à jour. Il y a un nouveau ministre de la Justice. Il pourrait être appelé comme témoin et on pourrait le sensibiliser. Ce pourrait être une chose qui pourrait être faite. J'aimerais mieux faire quelque chose de plus fort, comme ce dont je suis en train de parler, que de simplement inclure des éléments de copier-coller dans une observation au sujet d'un projet de loi qui n'a pas directement de lien.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Caton l'Ancien terminait tous ses discours devant le sénat romain en disant « ... Carthage est à détruire ». Donc, je crois qu'il est important de terminer tous nos rapports avec le même cri du cœur. Mais je partage certaines des préoccupations du sénateur Carignan, et je trouve étrange d'utiliser ce langage dans un projet de loi qui concerne l'exploitation des enfants, sans mentionner les enfants. Donc, j'aimerais savoir si la sénatrice Clement envisagerait un amendement amical, et surtout la possibilité de modifier le dernier paragraphe afin qu'il y soit indiqué « les sanctions applicables dans les cas de violence envers les femmes et les enfants, y compris les valeurs sous-jacentes de ces sanctions », et d'indiquer à la dernière phrase « contrer la violence envers les femmes et les enfants et soutenir les victimes et les survivants de la violence conjugale ». Parce que nous parlons aussi des enfants qui sont maltraités par des membres de leur famille ou, comme l'un des témoins l'a mentionné, par des membres indirects de la famille.

It would contain Cato the Elder's sense of repetition, but also in the first paragraph as well, if we said, "women and children, particularly intimate partner and family violence," something like that, because then it would accomplish the goal of repetition but also be congruent with the legislation.

Senator Clement: Do you want me to respond?

The Deputy Chair: I don't really want to go back and forth for every particular person. I would prefer to have a number of people set out their points, and then I'll certainly let you respond to that. But on that point, is that something that you are amenable to?

Senator Clement: Absolutely.

The Deputy Chair: Okay. All right.

[Translation]

Senator Carignan: As I was saying, I cannot be against virtue, but what bothers me a little is the place where it is included or the process that is put in place to wake the government up to the need to proceed.

[English]

The Deputy Chair: I personally don't see the entire thing as motherhood and apple pie. I don't agree with the questioning of the mandatory minimum issue in this context of a bill dealing with child sexual exploitation and abuse material. And I personally don't see the value of the repetition on every single bill in ending the — what was it?

Senator Simons: "... Carthage must be destroyed."

The Deputy Chair: "... Carthage must be destroyed."

Senator Simons: And then they did it.

The Deputy Chair: Sure. But what we have seen on a number of bills is that the Trudeau government has not followed or really acceded to many of the observations that we have taken great care in. What I am concerned about here is that this lengthy observation — and especially to make it even lengthier now — could cloud this important issue. We just had this committee unanimously pass a relatively brief but important private member's bill that changes the highly inappropriate term of "child pornography" to "child sexual abuse and exploitation material." That's it. There was widespread support for that.

I don't really like the idea, then, of having to slice up an observation because some of us may not agree with certain parts. So I think certain parts of the observation only have a minimal

On respecterait le principe de répétition de Caton l'Ancien, mais aussi, s'il était indiqué dans le premier paragraphe « les femmes et les enfants, et en particulier la violence familiale et la violence conjugale », quelque chose comme cela, parce que cela nous permettrait d'appliquer le principe de répétition, tout en respectant le projet de loi.

La sénatrice Clement : Voulez-vous que je réponde?

La vice-présidente : Je ne veux pas vraiment faire des allers-retours d'une personne à une autre. Je préférerais que plusieurs personnes donnent leur avis, ensuite je vous laisserai bien sûr leur répondre. Est-ce que cela vous convient?

La sénatrice Clement : Tout à fait.

La vice-présidente : Oui. D'accord.

[Français]

Le sénateur Carignan : Comme je vous le disais, je ne peux pas être contre la vertu, mais c'est l'endroit où on l'inclut ou le processus que l'on met en place pour réveiller le gouvernement sur la nécessité de procéder qui m'embête quelque peu.

[Traduction]

La vice-présidente : Personnellement, je ne vois pas tout cela comme une tarte aux pommes, quelque chose qui plaît à tout le monde. Je suis en désaccord avec la remise en question de la peine minimale obligatoire dans le contexte d'un projet de loi portant sur le matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels. Et, personnellement, je ne vois pas la pertinence de répéter à la fin de chaque projet de loi — qu'est-ce que c'était déjà?

La sénatrice Simons : « ... Carthage doit être détruite. »

La vice-présidente : « ... Carthage doit être détruite. »

La sénatrice Simons : Et puis, ils l'ont fait.

La vice-présidente : D'accord. Mais ce que nous avons vu pour un grand nombre de projets de loi, c'est que le gouvernement Trudeau n'a pas donné suite ou donné son accord, dans bien des cas, aux observations que nous avons formulées avec grand soin. Ce qui m'inquiète ici, c'est que cette observation très longue — et encore plus si elle est rallongée maintenant — pourrait voiler cette question importante. Notre comité vient d'adopter à l'unanimité un projet de loi d'initiative parlementaire relativement court, mais important qui remplace le terme extrêmement inapproprié de « pornographie juvénile » par « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels ». C'est tout. Il a reçu un soutien généralisé.

C'est pourquoi je n'aime pas vraiment l'idée de devoir retrancher une observation parce que certains d'entre nous ne sont pas en accord avec certaines parties. Donc, je pense que

connection to this bill, and now we're trying to potentially fit in other parts.

Yes, and the ending paragraph, as it previously existed, specifies violence against women three separate times, but this bill is actually about children. I just don't want it to get too clouded. That's my perspective on it. But, of course, I am just one member here.

Senator Patterson: I have very similar observations. This is important, and that goes without question.

My concern is knowing that it doesn't get read anyway. This is my health care background coming in: I think that if humans look down and see something is the same and they are busy, they might not even read the first line.

If we want to have a punch in there, especially based on some of the testimony, we need to start doing better. It would be easier for me to read if it was tight. I see "intimate partner violence" related to "child sexual abuse and exploitation" versus "pornography." This is all about word meaning. "Pornography" has some element of consent. "Intimate partner violence" has a different element. I feel like we're mixing apples and oranges for the average reader. I'm not a lawyer. I look to the very bright people in front of me.

Similar to my colleagues around the table, I think if we could be tighter and more targeted, that would not negate the fact that this is really very important, but if it is the same thing, human nature is to ignore it completely. We have already seen some of that happening. Maybe we could have more concise wording that keeps the focus on the children and the impact upon them rather than everything else.

That is just my observation. I would find it quite hard to go this long and be a critic of it because I agree with it.

Senator Dalphond: May I offer a compromise? I have been listening, and I am in agreement with everybody, so I guess that may put me in a position to offer a compromise. I will explain why.

I would only keep the first paragraph, and I would add, on the last line of the first paragraph, "the code that pertains to violence against children"—because this bill is about children, I will start with the children — comma, "women and intimate partner violence," period. I'll stop there.

certaines parties de l'observation ont un lien minimal avec le projet de loi, et maintenant, nous essayons de potentiellement y ajouter d'autres parties.

Oui, et le paragraphe final, dans sa forme précédente, parle spécifiquement de la violence faite aux femmes à trois reprises, mais ce projet de loi concerne les enfants. Je ne veux pas qu'il devienne trop embrouillé, c'est tout. C'est mon point de vue. Mais, bien sûr, je ne suis qu'un membre parmi d'autres.

La sénatrice Patterson : J'ai des observations très similaires. C'est important et cela va de soi.

Ma préoccupation, c'est que je sais qu'il ne sera pas lu de toute façon. C'est mon point de vue d'ancienne travailleuse de la santé: je pense que quand une personne regarde quelque chose et voit que des éléments sont les mêmes, et que cette personne est occupée, elle pourrait ne même pas lire la première ligne.

Si nous voulons avoir un impact, surtout à la lumière de certains témoignages, nous devons faire mieux. Ce serait plus facile pour moi de le lire s'il était plus précis. Je vois « violence conjugale » en lien avec « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels » par opposition à « pornographie ». Le sens des mots est important. Le mot « pornographie » implique un certain consentement. La « violence conjugale » implique autre chose. J'ai l'impression que nous mélangeons les pommes et les oranges, du point de vue du lecteur moyen. Je ne suis pas avocate. Je compte sur les personnes très intelligentes qui se trouvent devant moi.

Tout comme mes collègues ici présents, je crois que, si nous pouvions être plus explicites et plus précis, cela ne changerait rien au fait que c'est extrêmement important, mais, si c'est la même chose, le réflexe humain est de l'ignorer totalement. Nous avons déjà vu cela. Nous pourrions peut-être utiliser une formulation plus concise qui cible les enfants et les effets sur eux plutôt que tout le reste.

C'est seulement une observation. Je trouverais très difficile que l'on soit allé aussi loin et de le critiquer, parce que je suis d'accord.

Le sénateur Dalphond : Est-ce que je peux proposer un compromis? Je vous écoute, et je suis d'accord avec tout le monde, je suis donc peut-être en position de proposer un compromis. Je vais expliquer pourquoi.

Je conserverais uniquement le premier paragraphe, et j'ajouterais, aux dernières lignes du premier paragraphe, « le code qui concerne la violence faite aux enfants » — parce que ce projet de loi concerne les enfants, et, je commencerais par les enfants — virgule, « La violence conjugale et la violence faite aux femmes, » point. J'arrête ici.

Why do I say that? Because the last paragraph says the same thing. It speaks about a comprehensive review of the Criminal Code which should be undertaken by the same commission. So there is a bit of redundancy between the first and last paragraphs. That's why I would only keep the first, which, in a sense, says the same thing.

Sorry, I am too much of a jurist and too technical sometimes, but the second paragraph, we don't need to say that. We are just changing the label, just changing the name used to describe the offences. The case law has not changed. We don't have to say that we don't intend to change the case law; it was already said many times.

The second paragraph then is unnecessary and even kind of ambiguous in its meaning. It would be saying, "If we're not saying that, we want to do this." I don't like that.

For the third paragraph, well, we already referred to *Delaying Justice Is Denying Justice*. It has already been said in the first paragraph.

Then it goes on to another political issue, which is mandatory minimum sentences. I don't share the same views as Mr. Caputo on this, but I don't think this is the proper bill in which to discuss that. We are talking about child abusers, and we are thinking about labelling the provisions in a different way.

The message is in the first paragraph, which I would keep. We keep saying — as Senator Simons has said, until it's done — that a comprehensive review of the Criminal Code should be done and that the Law Reform Commission of Canada should do it, that they are better equipped than anybody to do it and that we repeat what we said in our 2017 report. All of that is said in the first paragraph, so I would live with that one. Maybe that will make the bill more palatable to you. It would certainly be more palatable to me.

The Deputy Chair: That would be an acceptable compromise to me, actually.

Is that something that you would be okay with, Senator Clement?

Senator Clement: Yes. Is it my turn?

The Deputy Chair: On this point, I am calling upon you, as is my prerogative today. I would like you to directly address that because that could lead to a different outcome here.

Senator Clement: Adding some words to the first paragraph to include "children" there would make a lot of sense.

Pourquoi est-ce que je dis cela? Parce que le dernier paragraphe dit la même chose. Il est question d'une révision approfondie du Code criminel, qui devrait être effectuée par la même commission. Donc, il y a une certaine redondance entre le premier et le dernier paragraphes. C'est pourquoi je conserverais uniquement le premier paragraphe, qui, dans un certain sens, dit la même chose.

Désolé, parfois je suis trop un homme de loi et trop technique, mais le deuxième paragraphe, on n'a pas besoin de dire cela. On ne fait que changer l'étiquette, on change seulement le terme utilisé pour décrire les infractions. La jurisprudence demeure inchangée. Il est inutile de dire que nous n'avons pas l'intention de modifier la jurisprudence; cela a déjà été dit de nombreuses fois.

Le second paragraphe est donc superflu et son sens est même ambigu. C'est comme si l'on disait « si nous ne disons pas cela, nous voulons faire ceci ». Je n'aime pas cela.

Pour le troisième paragraphe, eh bien, nous avons déjà fait référence au rapport *Justice différée, justice refusée*. Cela a déjà été dit au premier paragraphe.

Puis, on passe à un autre enjeu politique, soit les peines minimales obligatoires. Je ne partage pas l'opinion de M. Caputo à ce sujet, mais je ne crois pas que cette question doit être débattue dans ce projet de loi-ci. Nous parlons d'adultes agresseurs d'enfants, et nous envisageons de donner un autre nom aux dispositions.

Le message se trouve au premier paragraphe, que je crois bon de conserver. Nous continuons de dire — comme l'a dit la sénatrice Simons, jusqu'à ce que ce soit terminé — qu'une révision approfondie du Code criminel s'impose et que c'est la Commission du droit du Canada qui doit s'en charger, qu'elle est la mieux outillée pour effectuer cette révision et que nous répétons ce que nous avons dit dans notre rapport de 2017. Tout cela est dit au premier paragraphe, et je peux m'en accommoder. Peut-être que cela rendrait le projet de loi plus acceptable pour vous. Cela le rendrait certainement plus acceptable pour moi.

La vice-présidente : Effectivement, ce serait un compromis acceptable pour moi.

Est-ce que vous seriez d'accord avec cela, sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui. Est-ce que c'est mon tour?

La vice-présidente : Je vous le demande, c'est ma prerogative. J'aimerais que vous en parliez directement, parce que cela pourrait mener à un résultat différent.

La sénatrice Clement : L'ajout de quelques mots au premier paragraphe pour inclure le mot « enfants », c'est logique.

The reason this language is this way is to repeat. I disagree with Senator Carignan —

[*Translation*]

I actually disagree about the value of repetition.

[*English*]

I think repetition does have value; I really do. It is a *cri de cœur* and, to me, it must be a consistent *cri de cœur*. This is why the language is the same as has been used in countless bills ahead of time, but I do agree with Senator Dalphond's addition of the word "children."

I do find it important to refer to this Legal and Constitutional Affairs Committee report from 2017. I see that spelled out in the first paragraph, and that is an important reference.

The Deputy Chair: Given those comments, are those senators who were on the list to speak now satisfied, or would they still like to speak on that?

Senator Galvez: Yes, I also found it a little repetitive. One of my suggestions was to just keep the first paragraph, so I'm happy that people are going in the same direction. I don't know if this committee generally looks for a consensus. Is that what we are trying to do? Yes? Fantastic.

The only thing missing is, from my outside view and as the first paragraph states, that the committee repeats.

Can you be stronger in what you're asking? I have seen in other committees that the observations include the request for a response from the government. I have even seen a date put in there.

It is very interesting. We usually say that the government never reads the observations, so the observations don't lead to anything. But, actually, if you don't make a specific request, then for sure it will not be answered. Maybe we can say, "We want the government to respond to this report and to give us its vision on when this work should be done, and we expect an answer."

The Deputy Chair: There have been instances in different observations for different bills where we have asked for very specific things from the government. It is commonplace that we don't receive those answers even if it is worded quite strongly.

Le but de cette formulation est la répétition. Je ne suis pas d'accord avec le sénateur Carignan...

[*Français*]

En fait, je ne suis pas d'accord pour ce qui est de la valeur de la répétition.

[*Traduction*]

J'estime que la répétition est pertinente; je le crois vraiment. C'est un *cri du cœur*, et, pour moi, ce *cri du cœur* doit être constant. C'est pourquoi cette formulation a été utilisée de façon prospective pour d'innombrables projets de loi, mais je suis d'accord avec la proposition du sénateur Dalphond d'ajouter le mot « enfants ».

J'estime qu'il est important de se référer au rapport de 2017 du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je vois que cela est précisé dans le premier paragraphe, et c'est une référence importante.

La vice-présidente : Compte tenu de tous ces commentaires, est-ce que les sénatrices et les sénateurs qui sont sur la liste pour prendre la parole sont satisfaits ou veulent-ils encore en discuter?

La sénatrice Galvez : Oui, je l'ai moi aussi trouvé un peu répétitif. L'une de mes suggestions était de simplement garder le premier paragraphe, et je suis contente de voir que les gens partagent cette opinion. Je ne sais pas si le comité cherche généralement à obtenir un consensus. C'est ce que nous essayons de faire? Oui? Fantastique.

Le seul élément manquant est, de mon point de vue extérieur et tel qu'indiqué au premier paragraphe, que le comité se répète.

Pourriez-vous exprimer votre demande en des termes plus catégoriques? J'ai vu, dans d'autres comités que les observations supposaient une réponse obligatoire du gouvernement. J'ai même vu la mention d'une échéance.

C'est très intéressant. Nous disons généralement que le gouvernement ne lit pas les observations, et qu'elles ne mènent donc à rien. Toutefois, si vous ne formulez aucune requête précise, vous n'auriez certainement pas de réponse. Nous pourrions peut-être dire : « Nous voulons que le gouvernement réponde au rapport et qu'il nous fasse part de sa vision quant au moment où il conviendra d'effectuer ce travail, et nous nous attendons à recevoir une réponse ».

La vice-présidente : Nous avons déjà demandé des choses très précises au gouvernement, dans différentes observations sur différents projets de loi. Il arrive souvent que nous ne recevions pas de réponse, même si les observations sont solidement formulées.

I submit that this bill would not necessarily be the place to strongly say, “Oh, we want you to respond about this 2017 report.”

Frankly, I actually agree with what Senator Carignan said. Maybe this is the time, if we have some time at this committee, to actually request permission. It would be wonderful if this committee could actually undertake a short update study on that 2017 report and actually hear from the current justice minister about it. However, I am not sure if a very strongly worded observation about the government needing to do this right now should be attached to a private member’s bill about sexual child sexual abuse and exploitation and stronger wording. The wording that has been put forward here by Senator Clement in that first paragraph is the wording we have used in the past, referring to that excellent report, of which I was very proud to be a part.

[Translation]

Senator Oudar: I will not go back over all the comments. I had the same proposal as Senator Dalphond with regard to keeping the first paragraph. We all have different reasons for not wanting to talk about minimum sentences. We have heard some horrible things in this bill. It’s good that I am a lawyer and that I respect the case law on minimum sentences. I don’t think this is the ideal place to make this comment, as it’s a bit counterintuitive to do so in this bill.

So I would stick with the first paragraph for reasons that may be more emotional than legal, but I think this is somewhat in line with what all the senators have expressed.

Moreover, if the Law Commission of Canada undertakes a reform of the Criminal Code, it will have plenty of time to examine minimum sentences and stick to the most recent case law.

I do, however, have a problem with the last sentence, which I may have liked to adjust. The Law Commission of Canada is asked to carry out this review. I’m very sensitive to violence against women and that’s what I’ve worked against all my life, but I think we need to take a broader view and talk about crimes and offences against vulnerable people. We’ve talked about children today, but we haven’t talked about the elderly or people with intellectual disabilities.

I think that talking about a study of all the provisions of the Criminal Code relating to crimes or offences against vulnerable people will include other people: murdered and missing women, children, the elderly, people with intellectual disabilities and all people who need the protection of the Criminal Code.

Je suis d’avis que le projet de loi n’est pas forcément le bon pour dire « Oh! Nous voudrions une réponse au sujet du rapport de 2017. »

Honnêtement, je suis bel et bien d’accord avec ce qu’a dit le sénateur Carignan. C’est peut-être le bon moment, si nous avons le temps, au comité, de demander la permission. Ce serait fantastique si le comité pouvait effectuer une courte étude de mise à jour du rapport de 2017 et avoir une réponse de l’actuel ministre de la Justice. Toutefois, je ne suis pas certaine qu’une observation où l’on dit fermement que le gouvernement doit le faire maintenant devrait être jointe à un projet de loi d’initiative parlementaire portant sur l’abus et l’exploitation d’enfants et des termes plus vigoureux. La formulation qui a été proposée par la sénatrice Clement, dans le premier paragraphe, est celle que nous avons utilisée dans le passé, en référence à cet excellent rapport, auquel j’ai été très fière de contribuer.

[Français]

La sénatrice Oudar : Je ne reviendrai pas sur tous les commentaires. J’avais la même proposition que le sénateur Dalphond pour ce qui est de garder le paragraphe 1. On a tous des raisons différentes de ne pas vouloir parler des peines minimales. On a entendu des choses horribles dans ce projet de loi. C’est bien que je sois juriste et que je respecte la jurisprudence sur les peines minimales. Je pense que ce n’est pas le lieu idéal pour faire ce commentaire, parce que c’est un peu contre-intuitif de le faire dans ce projet de loi.

Alors, je m’en tiendrais au premier paragraphe pour des raisons peut-être plus émotives que juridiques, mais je pense que cela rejoint un peu ce que l’ensemble des sénateurs ont exprimé.

De plus, si la Commission du droit du Canada entreprend une réforme du Code criminel, elle aura tout le loisir d’examiner les peines minimales et de s’en tenir à la plus récente jurisprudence.

J’ai par contre un malaise avec la dernière phrase, que j’aurais peut-être souhaité ajuster. On demande que la Commission du droit du Canada fasse cette révision. Je suis très sensible à la violence contre les femmes et c’est ce contre quoi j’ai travaillé toute ma vie, mais je pense qu’il faut voir plus large et parler des crimes et infractions contre les personnes vulnérables. On a parlé aujourd’hui des enfants, mais on n’a pas parlé des personnes âgées ni des personnes déficientes intellectuelles.

Je pense que le fait de parler d’une étude portant sur toutes les dispositions du Code criminel relatives aux crimes ou aux infractions contre les personnes vulnérables, cela comprendra les autres personnes : les femmes assassinées et disparues, les enfants, les personnes âgées, les personnes déficientes intellectuelles et toutes les personnes qui ont besoin de la protection du Code criminel.

I suggest that, instead of talking about Criminal Code provisions relating to violence against women, and spousal violence in particular — although I'm beating myself up for not talking specifically about spousal violence — if we want to represent the problems of the entire Canadian population, we should simply talk about crimes and offences against vulnerable people, full stop.

Then there would be the other three paragraphs of the note, if Senator Clement agrees.

Senator Audette: That's what I wanted to suggest, that we not be too specific, as many of us have suffered the impacts of one or more forms of violence; so let's be more vague instead.

At the same time, Senator Clement, thank you very much for proposing this, because when we go too high, we forget to prioritize what women have been trying to say for a long time. Unfortunately, violence against women and girls still exists, regardless of background or culture.

Senator Clement, I encourage you to make specific proposals, as you did to Senator Manning for his bill on developing a national strategy. This is a place where it will be very specific and important to propose that to him, and you can count on me as a full ally, and we can then propose much more than just an observation; we could perhaps propose an amendment.

[English]

Senator Clement: I want to come back to your comment, Madam Chair, about doing things by consensus. That's generally the one that feels the best. I have been on both sides of that issue, and I agree.

I also agree with the changes proposed by the senators.

I would add that the committee has consistently reported in the past — I would add the word “consistently,” because this is what this is about. We have used these words in legislation after legislation. So I do want to make the point that Senator Galvez raised about being a bit stronger and adding that to the paragraph as well.

The Deputy Chair: Sure.

Senator Dalphond: After the word “as,” “as consistently . . .” And the last line is, “violence against vulnerable persons.”

The Deputy Chair: What would the last line say, then? Could you repeat that?

Je suggère plutôt que, au lieu de parler de dispositions du Code criminel relatives à la violence contre les femmes, et en particulier à la violence conjugale — même si je me fais moi-même violence en ne parlant pas spécifiquement de violence conjugale —, si l'on souhaite représenter les problèmes de l'ensemble de la population canadienne, on devrait parler simplement de crimes et d'infractions contre les personnes vulnérables, point.

Puis il y aurait les trois autres paragraphes de la note, si la sénatrice Clement est d'accord.

La sénatrice Audette : C'est ce que je voulais proposer, soit de ne pas être trop précis, parce qu'on est plusieurs à avoir subi les impacts d'une ou plusieurs formes de violence; soyons donc plutôt à 40 000 pieds.

En même temps, sénatrice Clement, merci beaucoup d'avoir proposé cela, parce que quand on va trop haut, on oublie de prioriser ce que les femmes essaient de dire depuis longtemps. Malheureusement, elle existe encore, la violence faite aux femmes et aux filles, et ce, peu importe le milieu ou la culture.

Sénatrice Clement, je vous encourage à faire des propositions précises, comme vous l'avez fait au sénateur Manning pour son projet de loi sur l'élaboration d'une stratégie nationale. C'est un endroit où ce sera très précis et important de lui proposer cela, et vous pourrez compter sur moi comme alliée à 100 %, et on pourra alors proposer bien plus qu'une qu'observation; on pourra peut-être proposer un amendement.

[Traduction]

La sénatrice Clement : Je souhaite revenir sur votre commentaire, madame la vice-présidente, sur le fait de rechercher le consensus. C'est généralement la meilleure méthode. J'ai été des deux côtés de cette question, et je suis d'accord.

Je suis également d'accord avec les changements proposés par les sénateurs.

J'ajouterais que le comité a fait rapport de manière systématique dans le passé — j'ajouterais le mot « systématique », puisque c'est ce dont il est question ici. Nous avons employé cette formulation dans d'innombrables dispositions législatives. Donc, je souhaite, comme la sénatrice Galvez, qui a soulevé la question, que l'on adopte une formulation plus vigoureuse en l'ajoutant au paragraphe.

La vice-présidente : Bien sûr.

Le sénateur Dalphond : Après le mot « systématiquement... » et à la dernière ligne, « violence contre les personnes vulnérables ».

La vice-présidente : Qu'est-ce qu'il serait écrit à la dernière ligne? Pourriez-vous répéter?

Senator Dalphond: I think the last line will read, “The code that pertains to violence against vulnerable persons.”

The Deputy Chair: One other very small thing I was going to suggest — I just looked it up because it constantly says, “the newly revived Law Commission of Canada.” It was actually in 2021. That’s more than three years ago. I would just say, “the revived.”

Senator Dalphond: “Revived.”

Senator Clement: Agreed.

[*Translation*]

Senator Oudar: I had suggested removing the word “violence” for the same reasons we have all heard today. Abuse was discussed, whereas I was referring to the provisions of the Criminal Code relating to crimes against vulnerable persons, so as not to qualify whether the crime is violence, abuse, pedophilia or something else. The idea is to go beyond violence. There may be cases of abuse that are not violence, and what we are asking is that the commission look at all crimes and offences against vulnerable people.

[*English*]

The Deputy Chair: So it would say, “include a study of all provisions in the code that pertain to crimes against vulnerable people, particularly intimate partner violence”? No, it would just end with that.

Senator Dalphond: “Vulnerable persons,” period.

The Deputy Chair: “Crimes against vulnerable persons,” period. Okay, look at that.

Senator Dalphond: I think we were able to agree on the wording. It is impressive.

The Deputy Chair: It is, yes, particularly with me in the chair.

With that, I believe we have the proper wording. So is the wording as we have reconstructed it here agreed upon for that observation?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observation being appended to the report in both official languages, taking into consideration today’s discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Dalphond : Je pense que la dernière ligne serait, « Le code concernant la violence contre les personnes vulnérables. »

La vice-présidente : J’allais suggérer une autre petite chose — je viens de le rechercher parce qu’il est constamment écrit « la Commission du droit du Canada, nouvellement rétablie ». Cela s’est fait en 2021. Ça fait plus de trois ans. Je dirais seulement « rétablie ».

Le sénateur Dalphond : « Rétablie ».

La sénatrice Clement : D’accord.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : J’avais suggéré d’enlever le mot « violence » pour les mêmes raisons que nous avons tous entendues aujourd’hui. On a parlé d’abus, alors que j’ai plutôt parlé des dispositions du Code criminel relatives aux crimes contre les personnes vulnérables, pour ne pas qualifier si le crime est de la violence, de l’abus, de la pédophilie ou autre. C’est l’idée d’aller plus loin que la violence. Il peut y avoir des cas d’abus qui ne sont pas de la violence et ce que l’on demande, c’est que la commission se penche sur tous les crimes et infractions contre les personnes vulnérables.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Donc, il serait écrit, « intégrer une étude portant sur toutes les dispositions du Code relatives à la violence contre les personnes vulnérables, en particulier à la violence conjugale »? Non, il se terminerait seulement par cela.

Le sénateur Dalphond : « Personnes vulnérables » point.

La vice-présidente : « Violence commise contre les personnes vulnérables », point. D’accord, regardez-moi ça.

Le sénateur Dalphond : Je crois que nous avons réussi à nous entendre sur la formulation. C’est impressionnant.

La vice-présidente : Vraiment, oui, surtout que c’est moi qui préside.

Avec cela, je crois que nous avons trouvé la formulation correcte. Donc, est-ce que la formulation que nous avons déterminée ici est acceptée pour cette observation?

Des voix : D’accord.

La vice-présidente : Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale des observations qui seront annexées au rapport, dans les deux langues officielles, en tenant compte de la discussion d’aujourd’hui et en apportant tout changement nécessaire lié à la forme, à la grammaire ou à la traduction?

Des voix : D’accord.

The Deputy Chair: Is it agreed that the chair report this bill with that observation to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Excellent. Thank you for your cooperation, senators, and thanks to our witnesses. I'm very pleased to see this result.

(The committee adjourned.)

La vice-présidente : Est-il convenu que la vice-présidente fasse rapport de ce projet de loi avec cette observation au Sénat, dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Excellent. Mesdames les sénatrices, monsieur les sénateurs, je vous remercie de votre coopération, et je remercie nos témoins. Je suis très satisfaite du résultat.

(La séance est levée.)
